

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 JANVIER 2006

L'an deux mil six et le vingt trois janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 janvier 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DOR – Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc PROTHET.

-----

### I/ CONVENTION POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a recruté, par convention avec la Commune d'EMERINGES, dans le cadre du regroupement pédagogique, un agent de collectivité sous forme d'un Contrat d'Emploi Consolidé (C.E.C.). Ce contrat étant arrivé à terme, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) a été mis en place.

Vu les délibérations du 26 juin 2000 et 24 février 2003,

Vu la convention signée avec la Commune d'EMERINGES et l'avenant n° 1 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2003,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

- Accepte la transformation du C.E.C. en C.A.E.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2.

### II/ INSPECTION CONSEIL HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire présente le rapport d'inspection établi à l'issue de la visite effectuée le 13 décembre 2005 par Madame Rébecca PRÉ du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, concernant le suivi des actions engagées pour la prévention des risques professionnels des agents de la Commune. Les mesures à mettre en œuvre sont énumérées :

- Local technique (atelier sous la Salle des Fêtes)

\* Assurer la mise en œuvre des préconisations du précédent rapport

\* Equiper l'agent de vêtements de signalisation de classe II ou III (signalisation

intégrée aux vêtements de travail) avis favorable

\* Equiper le véhicule d'une trousse de premiers secours avis favorable

- Local technique (garage vers les pompiers)

\* S'assurer que le stockage de carburant est conforme à l'arrêté du 01 juillet 2004

- Entretien des espaces verts de la station d'épuration

\* Veiller à ce que l'agent puisse effectuer l'entretien des espaces verts en toute

sécurité, notamment pour la partie en herbe autour des bassins (risque de glissade dans le bassin)

solution évoquée : installation d'une barrière de sécurité en partie basse (piquets et corde) et préconisation de couper le moteur de la turbine

- Sécurité de la sortie des classes
  - \* Fournir un gilet de signalisation de classe II pour les agents assurant la sécurité de la sortie des classes avis favorable
- Vérifications réglementaires
  - \* Assurer la vérification périodique annuelle des équipements de levage (godet du tracteur) avis favorable pour contacter société habilitée
  - \* Assurer la réception à titre isolé par la DRIRE de l'engin de service hivernal se renseigner pour connaître société habilitée à le faire
- Formations
  - \* Assurer les formations : ACMO (animateur prévention) – électrique et délivrance d'une habilitation – conduite des engins de chantiers (tracteur utilisé pour le déneigement) – manipulations des extincteurs et procédures en cas d'incendie – gestes de premiers secours – gestes et postures de sécurité aux agents confrontés à des manutentions courantes et pénibles à voir avec l'agent
- Suivi du dossier
  - \* Poursuivre la mise en œuvre et assurer un suivi formalisé des préconisations des rapports d'inspection
- Organisation
  - \* Nommer par arrêté un ACMO
  - \* Ouvrir un registre hygiène et sécurité
- Risques généraux
  - \* Poursuivre le recensement et l'évaluation des risques par unité de travail
  - \* Réaliser l'inventaire des produits utilisés dans les différents services
  - \* Informer les agents des risques encourus et des précautions à prendre
  - \* Réaliser un plan de prévention écrit avec les entreprises extérieures pour les travaux dangereux
  - \* Recenser les situations de travail isolé sur l'ensemble des services

### **III/ DOTATION PARTICULIERE ELU LOCAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Ministère de l'Intérieur, et de l'Aménagement du Territoire relatif à la réforme de la « dotation particulière élu local » (DPEL). Cette dotation particulière relative à l'exercice des mandats locaux est versée par l'Etat aux communes de moins de 1000 habitants et les plus défavorisées par rapport à la moyenne des collectivités comparables, pour les aider à payer les indemnités des maires et des adjoints et à assurer la formation des élus. Pour l'exercice 2005, suite à une nouvelle répartition adoptée par le Comité des finances locales, la Commune de VAUXRENARD, entre autre, a vu la suspension de cette dotation.

Devant cette modification brutale pour le budget de certaines communes en 2005, dans le cadre de la loi de finances pour 2006, le Gouvernement a proposé la mise en place d'une garantie exceptionnelle pour les communes qui ont perdu leur éligibilité à la DPEL. Celles-ci bénéficieront d'un montant correspondant à la totalité du montant perçu en 2004, soit pour la Commune : 2 288 €. En second lieu, un amendement parlementaire visant à aménager le seuil d'éligibilité a été soutenu par le Gouvernement, ce qui permettra à la Commune de VAUXRENARD de bénéficier de nouveau de cette dotation en 2006.

## IV/ SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire communique aux Conseillers le montant de la contribution de la Commune de VAUXRENARD en faveur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône pour l'année 2006, soit 5 585 € (5 470 € en 2005).

## V/ ECOLE

### 1) TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Département du Rhône organise et finance, à l'extérieur des périmètres de transports urbains, le transport des élèves qui résident dans le Rhône. Chaque année, un recensement des besoins est effectué afin d'étudier les adaptations éventuelles au système de transport mis en place.

Monsieur le Maire interroge les Conseillers sur d'éventuels besoins à proposer pour les transports scolaires desservant le Collège de VILLIE-MORGON et les Lycées de BELLEVILLE S/S pour la prochaine rentrée scolaire. Aucune demande n'est formulée.

### 2) RENTREE SCOLAIRE 2006

Par courrier en date du 3 janvier 2006, l'Inspection Académique du Rhône communique la préparation de la rentrée scolaire 2006 dans les écoles publiques du Rhône. Pour l'école de VAUXRENARD, l'effectif prévu pour la rentrée est de 19 élèves en élémentaire. Compte tenu de la situation dans l'école publique de la Commune, aucune mesure n'est envisagée pour la rentrée scolaire 2006.

## VI/ EAU – ASSAINISSEMENT

### 1) SDEI

A/ Vœux : Les Conseillers prennent connaissance des vœux adressés par Monsieur Bernard GUILHERMET, Responsable de l'Agence d'ANSE.

B/ Part communale Assainissement : Monsieur le Maire rappelle les tarifs qui seront appliqués au titre de la part communale Assainissement, soit :

- prime fixe semestrielle : 6.00 € HT
- consommation : 0.4500 € HT/m<sup>3</sup> dans la limite de 150 m<sup>3</sup>/an.

Après réflexion, les Conseillers décident de maintenir ces tarifs.

C/ Réservoirs d'eau potable : Monsieur le Maire informe les Conseillers de la planification de la campagne annuelle 2006 de nettoyage et de désinfection des cuves des réservoirs du réseau d'alimentation en eau potable, soit :

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| - La Sarrazinerie | 26 janvier 2006  |
| - L'Oisillon      | 24 janvier 2006  |
| - Montgoury       | 23 janvier 2006. |

D/ Analyses d'eaux usées : Monsieur le Maire communique le compte-rendu d'analyses d'eaux usées réalisées sur la station d'épuration le 22 juin 2005, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, qui fait apparaître le résultat suivant : station conforme selon le niveau de rejet actuel.

## **2) SYNDICAT DES EAUX DU EAUX BEAUJOLAIS**

Le compte-rendu du Comité Syndical du 10 janvier 2006 est effectué par Monsieur le Maire. Les sujets suivants ont été évoqués :

- Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le renouvellement du contrat d'affermage, qui sera transmis à 7 candidats admis à présenter une offre.
- Statuts du Syndicat : le Comité Syndical a approuvé la nouvelle rédaction des statuts, qui seront ensuite envoyés à chaque Commune pour délibération.
- Lancement des consultations en procédure adaptée pour les maîtrises d'œuvre : renouvellement et extension du réseau d'eau potable – télégestion des ouvrages syndicaux.
- Présentation du rapport de diagnostic du génie civil de 3 réservoirs par la Société CONCRETE.
- Nouvelle estimation des travaux liés à la télégestion suite aux contraintes du Plan Vigipirate.
- Etude demandée par la Commune de VILLIÉ-MORGON pour une éventuelle jonction entre la route de FLEURIE et la route de CHIROUBLES afin de palier aux insuffisances de débit.

## **3) TRAVAUX**

Les travaux au lieu-dit « Changy » effectués par l'entreprise PETAVIT sont achevés et se poursuivent par ceux programmés aux « Brigands » (changement de canalisations sur environ 500 m). A cet effet, Monsieur Patrick LE BOURLAY précise qu'il a vu, ce jour même, la possibilité de déplacer le poteau incendie, qui sera positionné derrière la signalétique « Les Brigands ». Ce déplacement sera pris en charge par le Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais.

# **VII/ COMMISSIONS**

## **1) COMMISSION URBANISME**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion technique du 10 décembre 2005 établi par le Bureau d'Etudes LATITUDE pour l'élaboration de la carte communale :

- Présentation de la Commune par le Maire
- L'agriculture : recensement des exploitations
- L'environnement : entretien avec les représentants de la chasse
- Questions diverses
- La concertation : proposition de mettre en place un dossier de concertation en Mairie qui comprendra le diagnostic de la carte communale, la réalisation d'articles d'informations. Une réunion publique sera organisée après le diagnostic et la détermination des enjeux.

## **2) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire évoque avec satisfaction le bon déroulement et la bonne participation des convives (une cinquantaine de participants) au « repas des anciens ».

## **3) COMMISSION FORET**

Monsieur Patrick LE BOURLAY relate la rencontre du 17 janvier 2006, qui a réuni Messieurs Emmanuel BOURGES (CNASEA), Hervé FOURNERON (D.D.A.F.), Bernard JOBARD (O.N.F.) et Roger GUIGNER (Conseiller Municipal), pour effectuer le contrôle des travaux réalisés pour la reconstitution de la forêt communale – programmes 2001 et 2002, en vue de verser les aides allouées par l'Etat. Il semblerait qu'une erreur ait été effectuée dans le calcul de l'attribution de l'aide pour le programme 2002 et la Commune pourrait percevoir 8 000 € supplémentaires.

Le projet de procéder à la réfection des chemins a été évoqué.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il aura ce mardi 24 janvier 2006, un entretien avec Monsieur Marc REBREGET, Adjoint Administratif.

### **2) POLES D'EXCELLENCE RURALE**

Lecture est faite du courrier de Monsieur Bernard PERRUT, Député du Rhône, présentant la nouvelle stratégie industrielle et territoriale avec les « pôles de compétitivité » du Gouvernement et la demande formulée par plusieurs parlementaires pour mettre en œuvre une démarche spécifique pour le monde rural afin de renforcer les dynamiques locales déjà existantes et de promouvoir des actions économiques innovantes. Monsieur PERRUT a particulièrement insisté sur la prise en compte de la dimension touristique, soulignant notamment que la viticulture française pourrait, grâce au tourisme, valoriser ses produits et développer ses ventes.

Monsieur le Maire précise que ce mercredi 25 janvier, les élus du canton de BEAUJEU rencontreront Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE S/S et ce sujet sera probablement exposé.

### **3) SYDER**

En vue de la programmation des travaux à réaliser en 2006, le SYDER a transmis des documents sur le recensement des demandes de travaux. Après concertation, les Conseillers décident de ne pas formuler de nouvelles demandes, sachant que les travaux d'enfouissement des réseaux au hameau des « Brigands » sont en cours de réalisation.

### **4) LAVOIR DE « FAUDON »**

Le devis établi par l'entreprise BOUILLARD SARL et s'élevant à la somme de 1 440.10 € TTC, est présenté aux Conseillers. Compte tenu de la manière dont ce lavoir a été endommagé (mauvaise manœuvre lors d'un déneigement) et devant le coût énoncé, Monsieur le Maire propose de contacter l'assureur de la Commune pour connaître les possibilités de prise en charge de cette réparation. Quoiqu'il en soit, les Conseillers acceptent ce devis.

### **5) VITICULTURE**

A/ ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN : Sur proposition de Monsieur le Maire de VAUXRENARD, le Conseil Municipal décide de faire adhérer la Commune à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) à partir de l'année 2006. Sur les bases des statuts de cette Association, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme de 46 € correspondant à l'adhésion forfaitaire annuelle et désigne Monsieur Henri LEOS, Maire, pour représenter la Commune de VAUXRENARD au sein de l'ANEV.

B/ COMMENT RÉAGIR A LA MÉVENTE DE NOS VINS ? Monsieur le Maire fait part que la Chambre d'Agriculture du Rhône accompagne viticultrices et viticulteurs en organisant avec des partenaires (UVB, MSA...) des journées pour les aider à trouver des solutions face la mévente et envisager l'avenir. Des plaquettes d'informations éditées à cet effet, seront affichées au panneau d'informations et transmises au Président du Syndicat.

C/ LE VIN EN QUESTION : Par courrier en date du 10 janvier 2006, Madame Elisabeth LAMURE, Sénateur du Rhône, a transmis deux documents qui sont dans l'air du temps, et qui peuvent être utiles en qualité d' élu de région viticole :

- L'excellent article de Patrick BESSON paru dans Le Point, réagissant non sans humour au rapport d'Hervé CHABALIER
- La brochure « Les 4 vérités sur le vin ».

Monsieur le Maire propose d'adresser une copie de ces documents avec le présent compte-rendu à chaque Conseiller.

## **6) DIVERS**

Les Conseillers prennent connaissance :

- Des vœux pour l'année 2006 formulés par Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

- De la demande d'exonération trentenaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour une plantation de bois sur la parcelle A 47 au lieu-dit « Fontmartin » - surface 1 ha 10 a 85 effectuée par Monsieur Bernard JOLIVET. Un avis favorable est émis.

- Du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2006 du Comité de Pilotage MARPA 3 commissions ont été constituées : sociale – architecturale et finances.

7) Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- L'état d'avancement de l'élaboration du bulletin municipal, qui verra sa parution retardée suite à la réception tardive d'articles à insérer. Un premier contact a été pris avec l'Imprimerie du Mont Saint Rigaud, qui propose une impression à 1 000 € de plus que le coût du bulletin 2004.

- Madame Françoise REVELLIN a quitté ses fonctions au sein du Syndicat de Région BEAUJEU-MONSOLS suite à son départ à la retraite.

- Monsieur Bernard PERRUT a été de nouveau nommé président au « Pays Beaujolais ».

- L'organisation du Raid Aventure se poursuit : quelques soucis doivent être réglés au niveau de la gestion des résultats.

- Office du Tourisme : la préparation des Etats Généraux est en cours - le repas dégustation se déroulera le 29 janvier 2006 à VILLIE-MORGON.

- Vitraux de l'Eglise : une réunion de la Commission des Bâtiments devra être programmée pour effectuer le choix du prestataire qui réalisera les travaux, après rencontre et mise à jour des propositions effectuées par les ateliers : Fabienne DESMET et Rachid Ben LAHOUCINE.

- La connexion internet du Secrétariat de Mairie est en cours de négociation avec le Centre Erasme. La Collectivité bénéficiera de la gratuité à l'accès.

- Le point est fait sur la fréquentation du site. Un nombre croissant de connexion provenant de la Pologne est constaté.

8) Tour de table :

- Monsieur Jean-Yves PERRAUD évoque le problème de nettoyage de la Salle des Fêtes après une manifestation. Il convient d'examiner une solution pour permettre l'utilisation des produits d'entretien sans se les faire subtiliser.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 27 février 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 15.

# CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2006

L'an deux mil six et le vingt sept février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 17 février 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

Excusé : M. Jean-François METRAT.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRAUD.

## I/ FINANCES

### 1) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET COMMUNAL

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2005, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	213 454.00 €	171 901.05 €
Recettes	213 454.00 €	237 209.44 €
Excédent		65 308.39 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	1 155 922.00 €	915 336.77 €
Recettes	1 155 922.00 €	903 315.09 €
Déficit		12 021.68 €
<u>Total général : excédent</u>		<u>53 286.71 €</u>

Les restes à réaliser s'élèvent à 18 167.00 € en dépenses et 123 168.00 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2005 et décide que l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 65 308.39 € soit affecté comme suit :

- 12 021.68 € en réserves R 1068 en investissement
- 53 286.71 € reporté en section de fonctionnement.

Ce Compte Administratif 2005 a permis les acquisitions et les travaux en investissement suivants :

- Forêt communale - reconstitution des parcelles	6 979.89 €
* acompte subvention CNASEA (2 <sup>ème</sup> tranche)	12 510.08 €
- Dissimulation lignes téléphoniques CD 164 et VC 10	5 545.53 €
- Réserves incendie à « Montgoury » et « Faudon »	25 476.94 €
* acompte subvention Conseil Général	6 152.96 €
- Conteneurs 120 et 660 litres	300.97 €
- Barrières de foule	395.83 €
- Armoire frigorifique (Salle des Fêtes)	2 369.52 €

- Générateur mobile (Eglise)	376.74 €
- Brûleur de la chaudière (Bâtiment Ecole Mairie)	1 560.78 €
- Carrelage entrée Salle des Fêtes	501.06 €
- Glissières de sécurité bois VC Bellecombe – amendes de police	5 205.29 €
* produit des amendes de police	3 981.00 €
- Construction Restaurant Scolaire (maîtrise d'œuvre )	9 328.97 €
- Dégâts d'orages du 20 juillet 2005	
* subvention du Conseil Général	3 117.72 €

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2005, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	16 974.00 €	15 675.24 €
Recettes	16 974.00 €	3 707.43 €
Déficit		11 967.81 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	176 395.00 €	156 929.69 €
Recettes	176 395.00 €	32 858.45 €
Déficit		124 071.24 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à 4 861.00 € en dépenses et à 2 392.00 € en recettes. Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2005 et décide que le déficit d'exploitation 11 967.81 € soit reporté en exploitation.

Ce Compte Administratif a permis le financement et l'encaissement pour la section d'investissement de :

- Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage	8 137.00 € HT
- Construction du lagunage aéré	
* solde subvention Conseil Général	14 107.68 €

## **3) COMPTES DE GESTION 2005 : BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget communal et l'assainissement M49, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2005 pour le budget communal et l'assainissement M49.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarent que les comptes de gestion (budget communal et Assainissement M49) dressés pour l'exercice 2005 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **4) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006-2007**

Conformément à l'engagement que le Conseil Municipal a pris durant ce mandat, Monsieur le Maire propose :

- l'inscription en section d'investissement du budget 2006 des dépenses permettant la réalisation des travaux suivants :

- \* vitraux de l'Eglise
- \* construction du Restaurant Scolaire
- \* acquisition d'un ordinateur pour l'école
- \* élaboration de la carte communale
- \* projet d'aménagement du bâtiment Mairie

- la réduction des crédits en section de fonctionnement du budget 2006 d'environ 10 000 € (une remarque est effectuée sur les dépenses excessives des produits d'entretien : la mise en concurrence des fournisseurs sera nécessaire)

- en prévision pour le budget 2007, l'inscription en investissement :

- \* travaux d'aménagement du bâtiment Mairie : intérieur – toiture – chaudière
- \* réflexion sur le projet d'aménagement du centre du village (étude) et de l'espace paysagé.

- aucune inscription budgétaire durant ces 2 années pour le reboisement de la forêt communale.

Les Conseillers acceptent ces suggestions.

La Commission Finances se réunira le lundi 06 mars 2006, à 18 heures, pour l'élaboration du budget primitif 2006 (communal et assainissement).

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la baisse du taux de subvention du Conseil Général à partir de 2006, un avenant au contrat pluriannuel devra être établi. Celui-ci sera effectué au moment propice au vu de l'état d'avancement des travaux et de leur financement.

## **5) FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction du Restaurant Scolaire et expose que celui-ci comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il rappelle le montant du mémoire estimatif des travaux s'élevant à la somme de 153 770 € HT. Ce projet en est à la phase d'élaboration du dossier de consultations des entreprises.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vue prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des propositions des différents organismes consultés et après en avoir délibéré, retient celle du Crédit Agricole Centre Est, et

- Décide de recourir aux financements ci-dessous exposés :

### **PRET A TAUX FIXE**

Montant 150 000 €

Taux 3.45 %

Durée 180 mois

Périodicité des remboursements : trimestrielle

Type d'échéances : constantes

- Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Henri LEOS, agissant en qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ; et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet, la présente délibération.

## **II/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU**

### **1) CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2006**

Monsieur le Maire énumère les sujets évoqués lors de ce Conseil Communautaire, qui s'est tenu à REGNIE DURETTE et propose d'adresser à chaque Conseiller une copie de la note de synthèse avec le présent compte-rendu. Un avis favorable est émis.

## **2) COMMISSION TOURISME**

Monsieur Jean-Luc PROTHET apporte des précisions sur l'organisation de la Parade Festive, qui se déroulera en octobre 2006. La Parade, venant de CHIROUBLES, fera son passage à VAUXRENARD dans l'après-midi avec une halte prévue d'une heure environ et se terminera à JULLIE. Il conviendra d'organiser le stationnement des voitures et des bus.

Monsieur PROTHET confirme que la Balade du Paradis se déroulant sur la Commune pourra être maintenue et qu'à l'occasion de la Parade, il pourra être apposée sur les pare-brises des véhicules une affichette annonçant cette manifestation.

## **III/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais datant de 1957 ont nécessité un toilettage. La nouvelle rédaction, après avoir été approuvée par le Comité Syndical, doit être soumise à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle rédaction des statuts.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

## **IV/ VOIRIE**

### **1) TRANSFERT DU FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'en application de la loi, Monsieur le Sous-Préfet demande que soit transféré en totalité la compétence voirie à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU. Aussi, cette dernière a-t-elle demandé à chaque Collectivité d'évaluer la totalité des dépenses d'entretien de voirie en vue d'élaborer une convention qui stipulera les conditions de remboursement des frais de fonctionnement aux Collectivités. Ce fait devrait engendrer une hausse de la fiscalité de la Communauté de Communes et une baisse de celle des Collectivités à hauteur des frais. A titre indicatif, le montant des dépenses d'entretien de voirie (matériel et agent) est évalué à environ 40 000 € par an.

### **2) AMENDES DE POLICE**

Les dossiers en vue de la demande de subvention dans le cadre des amendes de police doivent être adressés avant le 14 avril 2006 au Conseil Général du Rhône.

### **3) REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE**

Monsieur Patrick LE BOURLAY propose d'organiser une réunion de la Commission Voirie, le vendredi 07 avril 2006, à 8 heures où seront examinés des problèmes de voirie : aux « Mélinands » vers le terrain de tennis – dégagement de chemins pour le « circuit des crêtes randonnées »...

#### **4) TRANSFERT DES ROUTES NATIONALES**

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral portant transfert des routes nationales d'intérêt local dans le Rhône signé le 15 décembre 2005. 157 kilomètres de routes nationales rejoignent le domaine public routier départemental. Ce sont ainsi 3 131 kilomètres de routes que le Département va viabiliser, entretenir et moderniser.

#### **5) POSE DE GLISSIERES**

Monsieur le Maire fait part qu'il a fait la demande auprès de la Maison du Rhône à BEAUJEU pour la pose de glissières de sécurité sur une portion dangereuse de la route de « Durbize ». Cette demande semble avoir reçu un avis favorable.

#### **6) POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur Patrick LE BOURLAY rapporte :

A / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU : il reste un reliquat de crédits sur l'exercice 2005 de 5 171.83 €. Les crédits alloués pour cette année s'élèvent à 43 088.00 € auxquels s'ajoute le reliquat, soit 48 259.83 € de crédits disponibles pour le programme voirie 2006. Il est ensuite rappelé les travaux programmés qui seront pris en charge par la Communauté de Communes :

* VC Gros chêne	5 901.66 €
* VC 22 – Le Moulin du Prince	10 234.17 €
* VC 16 – Les Bourrons	3 046.81 €
* VC 10 – La Molière	306.53 €
* VC 11 – Montgoury	15 947.46 €
* VC 206 – Les Brigands	1 690.25 €
TOTAL	<u>37 126.88 €</u>

B/ EROSION : Un bac de dessablage sera réalisé vers l'habitation de Monsieur Guy MAZOYER à « Changy ». La part financière restant à la charge de la Commune s'élève à 2 916 € représentant 30 % du coût total.

C/ HYDRAULIQUE DE RIVIERES : Un empierrement a été effectué par l'entreprise REVILLON en dessous de l'habitation VOLLE : travaux pris en charge par la Communauté de Communes.

Le lit de la rivière à « Changy » a été creusé près de la partie qui a été aménagée au printemps dernier.

Les Brigades de Rivières sont intervenues deux jours sur le ruisseau à « Changy » : les travaux ont été plus conséquents que prévus ; il y avait beaucoup d'arbres à dégager. Il est rappelé que la Commune a à sa charge une contribution financière de 40 € par jour et par équipe et les repas des intervenants.

D/ BRIGADES VERTES : Leur intervention est prévue durant une semaine en mars ou avril 2006.

E/ DIVERS : Il a été procédé à la pose de tuyaux vers la construction MORIN et au déplacement de la signalétique « VAUXRENARD » afin de permettre l'agrandissement de l'accès à la parcelle.

### **V/ ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DU PREMIER DEGRE**

Monsieur le Maire communique les nouvelles dispositions concernant le financement des élèves de la commune scolarisés dans l'enseignement privé. A cet effet, l'Inspection Académique du Rhône demande à chaque Commune de transmettre le montant des dépenses scolaires inscrit au budget communal pour l'école publique élémentaire ainsi que le nombre d'élèves scolarisés dans ces mêmes écoles afin de déterminer le coût de la contribution.

L'Association des Maires du Rhône organise une réunion exceptionnelle le 22 mars sur ce sujet. Monsieur le Maire ne pourra y assister mais fait savoir qu'il est tout à fait opposé à cette mesure.

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) TOUR DU BEAUJOLAIS CYCLISTE**

La 15<sup>ème</sup> édition aura lieu les 20 et 21 mai 2006 et traversera la Commune de VAUXRENARD. Le Comité d'Organisation sollicite le partenariat de la Municipalité pour un montant de 80 €. Les Conseillers refusent.

### **2) RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Celui-ci est achevé. Le nombre recensé est de 304 habitants auxquels il sera ajouté la population comptée à part par l'INSEE.

### **3) DIVERS**

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la réunion qui a eu lieu à BEAUJEU regroupant la Gendarmerie et les Elus à laquelle Monsieur Patrick LE BOURLAY a assisté. Il a été évoqué : la légère progression des délits – la demande de dépôt de la liste des vendangeurs par les Viticulteurs – la demande d'une présence plus soutenue et relationnelle avec les Elus – le renforcement des contrôles d'alcootest...

- Des mesures de protection vis-à-vis de l'influenza aviaire : dans un premier temps il convient de recenser les détenteurs de volailles à l'échelle des grosses basses-cours, soit à partir de 30 oiseaux, pour une déclaration auprès de la Direction Départementale des Services Vétérinaires. Le confinement des oiseaux à l'intérieur des bâtiments fermés doit être appliqué pour tout éleveur d'oiseaux, qu'il soit professionnel ou amateur et quel que soit le nombre d'animaux détenus. Dans un second temps, il est communiqué la conduite à tenir en cas de découverte de cadavres d'oiseaux.

- De quatre guides techniques élaborés par la Chambre d'Agriculture du Rhône dans le cadre du programme Qualité des eaux en Beaujolais viticole : Le Challenge enherbement 2006 – Enherbement des vignes en Beaujolais : pourquoi, comment ? – Lutter contre l'érosion en Beaujolais – La restauration des zones tampon en Beaujolais. Il sera demandé l'envoi d'une quarantaine de guides, qui pourront être remis à tout demandeur.

- De la demande de la Charcuterie Fermière du Haut Beaujolais ( SCEA du Haut Beaujolais – Christian PAVET) pour le passage d'un camion magasin dans le village : les Conseillers conviennent que cela peut être intéressant et propose de leur adresser un courrier pour convenir d'un rendez-vous.

- De la demande formulée par l'UCOL pour l'attribution de bouteilles à distribuer lors de la 13<sup>ème</sup> Balade en Beaujolais le 02 avril 2006 à BEAUJEU : les Conseillers proposent la dotation de 6 bouteilles.

- Des remerciements pour la participation et l'attribution d'une coupe lors de la St Vincent tournante VAUXRENARD – EMERINGES.

- De la prise en charge financière par le Club de la Grappe Beaujolais de l'animation du repas des anciens. Une subvention du CCAS sera allouée au Club.

- De la lettre de l'Association des Médecins de Garde du Beaujolais informant du soutien financier dans leur action de l'URCAM et espérant celui de l'ensemble des Elus.

### **4) Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :**

- Le Bulletin municipal doit être envoyé très prochainement à l'Imprimerie.

- L'intervention de l'électricien PEYNET est toujours attendue pour régler le problème à la Salle des Fêtes ainsi que celle d'UPC pour la connexion internet au Secrétariat de Mairie.

- Le Repas Dégustation à VILLIE-MORGON organisé par l'Office du Tourisme qui a laissé une grande satisfaction aux participants.

#### 5) Tour de table :

- Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part de la demande d'autorisation de traverser la Commune le dimanche 23 juillet 2006, lors de la 5<sup>ème</sup> édition de l'épreuve cyclosportive de portée internationale. Les Conseillers émettent un avis favorable à la demande formulée par Sport Communication.

- Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part du mécontentement suite à des travaux réalisés vers Monsieur Henri PERRAUD. Il semblerait que l'entreprise PETAVIT ait installé une bouche des eaux sur une propriété privée sans autorisation. Ce fait sera vu avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

- Monsieur Sylvain DORY informe du débordement des fossés sur la route de la « Charrière » lors de fortes pluies : les tuyaux semblent pleins. Cela sera signalé à Monsieur RUET de la DDE.

- Monsieur Bernard GUIGNIER relate les sujets évoqués lors de la réunion du SIVOS à VILLIE-MORGON. Ce dernier sera sans doute dissout. Une étude est en cours de réalisation pour la construction d'un terrain de sports à VILLIE-MORGON et la création d'un nouveau Syndicat.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 27 mars 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 23 heures

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 MARS 2006

L'an deux mil six et le vingt sept mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 17 mars 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

Excusés : M. Patrick LE BOURLAY – Roger GUIGNER.

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY.

Le compte-rendu de la réunion du 27 février 2006 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES

### 1) BUDGET PRIMITIF 2006 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'élaboration du Budget Primitif 2006, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	258 793.00 €
Recettes	258 793.00 €

#### *Investissement*

Dépenses	331 590.00 €
Recettes	331 590.00 €

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de voter les taux d'imposition pour les 4 taxes directes locales, en soumettant à leur approbation une augmentation du produit fiscal attendu de l'ordre de 2 %.

Après en avoir délibéré et donné un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers décident de retenir les taux suivants :

- taxe d'habitation	10.94 %	pour un produit de	24 505.00 €
- taxe foncière (bâti)	12.21 %	pour un produit de	17 655.00 €
- taxe foncière (non bâti)	15.82 %	pour un produit de	17 560.00 €
- taxe professionnelle	14.86 %	pour un produit de	1 664.00 €
		soit un total de	<u>61 384.00 €</u>

Pour information, Monsieur le Maire précise que :

- les bases d'imposition des taxes foncière (non bâti) et professionnelle ont considérablement baissé d'où la diminution du produit fiscal : des allocations seront perçues en compensation ;
- la dotation aux élus locaux a été restituée ;
- la pression fiscale de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU ne verra pas d'augmentation.

Ce Budget Primitif 2006 permettra le financement en section d'investissement des dépenses suivantes :

- les travaux de reboisement de la forêt – programme 2004 (solde)	8 000.00 €
* avec les subventions de l'Etat restant à percevoir de	16 727.00 €
- l'enfouissement du réseau France Télécom « Les Brigands »	6 454.00 €

- la création de la réserve incendie « Faudon » (solde) et l'éventuel achat d'extincteurs	1 250.00 €
* avec le solde de la subvention du Conseil Général	3 847.00 €
- l'acquisition éventuelle de matériel de voirie	1 000.00 €
- l'achat éventuel d'outillage	500.00 €
- l'achat d'un ordinateur pour l'école	1 100.00 €
- l'acquisition de mobilier pour le Restaurant Scolaire	5 000.00 €
- l'acquisition de matériels divers	2 000.00 €
- le changement des vitraux de l'Eglise	38 300.00 €
* avec une subvention du Conseil Général de	22 400.00 €
- la construction d'un restaurant scolaire	234 118.00 €
* avec une subvention du Conseil Général de	43 893.00 €
* avec la dotation globale d'équipement de	63 700.00 €
- l'élaboration de la carte communale	11 063.00 €
- le projet d'aménagement de la mairie	5 000.00 €

Les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2006 à l'unanimité.

#### **4) BUDGET PRIMITIF 2006 : ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente ensuite aux Conseillers le projet de Budget Primitif 2006, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

##### *Exploitation*

Dépenses	47 953.00 €
Recettes	47 953.00 €

##### *Investissement*

Dépenses	141 179.00 €
Recettes	141 179.00 €

Ce Budget permettra le financement en section d'investissement de :

- l'étude du schéma d'assainissement et plan de zonage	4 861.00 € HT
* avec les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau :	

392.00 €

2

Monsieur le Maire précise que ce budget comprend une inscription budgétaire en fonctionnement et investissement de l'ordre de 2 000.00 pour chacune des sections en prévision de la mise en place du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2006 à l'unanimité.

## **II/ OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Monsieur le Maire présente le programme d'actions prévues dans la forêt communale établi par Monsieur Bernard JOBARD, Correspondant local de l'Office National des Forêts. Ce programme comprend :

- opérations prévues à l'aménagement forestier	3 800.00 €
- opérations relevant de l'investissement décomposées en 4 tranches	36 065.00 €
soit un TOTAL HT =	39 865.00 €

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont convenu de ne pas entreprendre de travaux cette année dans la forêt communale.

Lecture est ensuite donnée du « bilan forestier » - volets technique et financier. Monsieur le Maire évoque le bon travail de gestion effectué par l'Office National des Forêts et note qu'une vente de bois sur pied semble prévue pour cette année de l'ordre de 11 000 €. Une copie de ce bilan sera adressée à chaque Conseiller avec le présent compte-rendu.

### **III/ PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1) TITULARISATION DE MONSIEUR BABAD**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que Monsieur Pascal BABAD a été recruté en qualité d'agent d'entretien stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 et reclassé agent des services techniques. Considérant que Monsieur BABAD, à l'issue de son stage, a donné entière satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions, Monsieur le Maire propose de le titulariser dans son grade d'agent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006. Les Conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

#### **2) CONTRAT DE MADAME ROUX**

Les Conseillers acceptent de renouveler le contrat de Madame Anne-Marie ROUX, Agent des Services Techniques, pour une durée de 6 mois et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

#### **3) DEPART DE MADAME TUPIN**

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers que, suite à la décision de la Commune de CHIROUBLES d'augmenter le temps de travail du poste de secrétariat de mairie, Madame Françoise TUPIN, Attaché Territorial, quittera prochainement la Collectivité de VAUXRENARD.

Il conviendra de pourvoir à son remplacement. Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il, avant de lancer la procédure de recrutement, de prendre contact avec Monsieur Christophe GOUX – Service Conseil en Ressources Humaines au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, afin de déterminer au mieux le profil du poste : fonctions – temps de travail – grade... Les Conseillers approuvent cette proposition.

### **IV/ CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que la demande de dotation générale de décentralisation n'a pas été prise en compte pour 2006 par la Commission de Conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il de renouveler la demande effectuée lors de la délibération du 05 septembre 2005.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat le versement de la dotation pour couvrir les frais d'élaboration de cette carte communale et charge Monsieur le Maire de renouveler la demande auprès de Monsieur le Préfet du Rhône.

### **V/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS**

#### **1) COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> MARS**

Le compte-rendu est effectué par Monsieur le Maire. Ont été évoqués les sujets suivants :

- vote du compte administratif et du compte de gestion 2005
- affectation du résultat de l'exercice 2005
- vote du budget primitif 2006
- maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement 2006 à 2009 : après consultation lancée, le Cabinet Merlin est retenu
- renouvellement du contrat d'affermage : 3 propositions des prestataires sont en cours de négociation : VEOLIA Eau (ex. Générale des Eaux) – Nantaise des Eaux - SDEI.
- point sur les travaux : au niveau communal, les travaux de renouvellement à Planche Pierre sont réalisés – pour le prochain contrat, sont retenus 1) Le Bourg 2) Forétal – Voluet – Les Combiers 3) Planche Pierre 4) Vareilles phase 1 5) Vareilles – Le Bourg phase II – pour un coût estimé à 472 000.00 € HT.

#### **2) STATUTS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers donnent un avis favorable à l'annulation de la délibération du 27 février 2006 approuvant la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat

Intercommunale des Eaux du Haut Beaujolais. En effet, la rédaction doit être corrigée suite à une modification à apporter pour les hameaux de la Commune de CHENAS.

## **VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU**

### **1) EVOLUTION DE LA COMPETENCE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Pour information, Monsieur le Maire relate aux Conseillers la position prise par les Elus Communautaires concernant le transfert de l'entretien de la voirie à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Il rappelle que la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU possède dans ses groupes de compétences, l'investissement de la voirie communautaire. Pour l'Etat, les compétences ne se partagent pas, il faut tout prendre ou rien.

Dans la perspective du transfert de l'entretien, la Communauté de Communes ne pouvant le gérer directement, il serait nécessaire d'établir des conventions avec les Communes pour que ces dernières effectuent le travail pour le compte de la Communauté. En contrepartie, la Communauté reverserait aux communes une compensation financière. La Communauté augmenterait sa fiscalité et la Commune la baisserait.

Après une évaluation des dépenses d'entretien effectuée par chaque Collectivité, au vu de la baisse de la fiscalité communale que cela engendrerait si le transfert s'effectuait, les élus ont décidé de garder la position actuelle : chaque Collectivité gère directement l'entretien de la voirie.

### **2) TOURISME**

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- *Parade Festive le 07 octobre 2006* : son organisation se poursuit. Les artistes ont été retenus et sont d'une qualité exceptionnelle. Le départ de cette 3<sup>ème</sup> édition se fera à BEAUJEU du fait que l'histoire de la BD débute en cette Commune. Il est rappelé que le passage de la Parade aura lieu à 15 heures à VAUXRENARD : l'accueil sera effectué par des acteurs et des habitants déguisés en moines - le stationnement devra être réglementé.

La prochaine réunion sera consacrée à la communication.

- *Raid Aventure les 8 et 9 avril prochain BEAUJEU – ST DIDIER SUR BEAUJEU* : contrairement à certains dires, le budget de cette manifestation s'équilibre parfaitement sans besoin de subventions. Il est à déplorer le manque de bénévoles pour son organisation.

- *Schéma de Développement Touristique* : avancement du dossier

- *Etats Généraux du Tourisme* : ils se sont déroulés à LANTIGNIE le 13 mars dernier. Il est constaté avec satisfaction le nombre de participants (150 personnes environ).

- *Circuit des Crêtes* : la version pédestre est pratiquement achevée.

- *Office du Tourisme de BEAUJEU et sa Région* : l'assemblée générale est prévue le 06 avril prochain.

- *Syndicat de Région BEAUJEU – MONSOLS* : le budget voté fait apparaître une nette diminution du fait de suppression d'activités et de départ de personnel.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) MANIFESTATIONS**

- *La Fête des Conscrits* se déroulera le samedi 06 mai. Comme l'an dernier, afin d'assurer la sécurité, il sera fait appel à un maître chien pour le bal.

- Monsieur le Maire évoque le *défilé de l'Armistice 1945* le lundi 08 mai.

- *Rallye LYON CHARBONNIERES RHONE* prévu le 22 avril avec 2 passages sur la spéciale BEAUJEU – CHIROUBLES : 1) départ 1<sup>ère</sup> voiture 9 h 21 – fin 12 h 21 - 2) départ 1<sup>ère</sup> voiture 16 h 31 – fin 19 h 31. Les jours de reconnaissance sont prévus le dimanche 09 avril, 8 h 00 12 h 30 et 13 h 30 17 h 30 – le mercredi 19 avril, 8 h 00 à 19 h 00 – jeudi 20 avril, 8 h 00 à 18 h 00. Comme de coutumes, Monsieur Jean-François METRAT est chargé de la mise en place des barrières. Une déclaration de buvette devra être établie au nom de la Société de Chasse et du Restaurant Scolaire.

### **2) ASSOCIATION DES MEDECINS DE GARDE DU BEAUJOLAIS**

Par courrier en date du 13 mars 2006, le Président de l'Association des Médecins de Garde du Beaujolais, Dr Jean-Jacques DUVAL, renouvelle la demande de subvention. A l'unanimité, les Conseillers conviennent de rester sur leur position précédente, à savoir : ce n'est pas aux Collectivités de financer cette structure.

### **3) ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande formulée par les habitants du hameau « Voluet » relative à l'installation d'un nouveau lampadaire sur la RD 32 entre l'éclairage public existant et le ruisseau des « planches ». Vu que les poteaux seront déposés au hameau « Les Brigands » suite à l'enfouissement, les Conseillers chargent Monsieur Didier CANARD d'en récupérer et il sera vu avec le SYDER la possibilité d'installer un poteau complété par un luminaire pour répondre à cette demande.

Monsieur Didier CANARD évoque l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit « Les Brigands ».

### **4) ASSOCIATION DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DU RHONE**

L'assemblée générale de cette Association aura lieu le samedi 8 avril de 9 h 30 à 12 h 30 à MARCY L'ETOILE. Monsieur le Maire invite les Conseillers, qui le désirent, à y assister.

### **5) DIVERS**

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part :

- *Le bulletin municipal* se trouve actuellement chez l'Imprimeur.

- *Internet* : après maints rendez-vous remis, la nouvelle connexion internet pour le Secrétariat de Mairie est enfin mise en service.

- *Vérifications des installations électriques* : elle a été réalisée par la Société NORISKO. Quelques observations seront formulées dans le rapport (problème de mise à la terre de la Salle des Fêtes – mise à la terre de la hotte à la Cantine Scolaire – installation électrique dans le grenier du bâtiment de l'école non conforme – problème de rallonge électrique à la salle de classe...). Lors de cette visite des bâtiments communaux, il a été constaté des nids de guêpes dans les greniers du bâtiment de l'école (ils seront à détruire) ainsi qu'un envahissement de cartons (un courrier sera adressé aux locataires à cet effet pour qu'ils les enlèvent).

- *Vitraux de l'église* : une réunion sera programmée prochainement avec Monsieur VERMOREL.

- *Bibliothèque* : avec satisfaction, les Conseillers prennent connaissance de la mise en place d'une nouvelle équipe prête à se charger de la gestion de la Bibliothèque.

- *Salle paroissiale* : un problème à un radiateur a été constaté.

#### **6) TOUR DE TABLE**

- Monsieur Sylvain DORY propose de fixer la date du « marché aux fleurs » au samedi 29 avril 2006 et de passer commande auprès des Ets MORNAND à CRECHES S/S. Il demande si la jardinière du bâtiment Ecole-Mairie a été remplacée par la Famille BONNETAIN. Au préalable de cette vente, une réunion sera organisée.

- Monsieur Jean-François METRAT informe qu'il a aidé Monsieur Pascal BABAD, Agent des Services Techniques, pour la pose de piquets autour des bassins du lagunage conformément à la préconisation effectuée lors de la visite d'inspection du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône. Il restera à fixer le cordage autour.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :  
**lundi 24 avril 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 AVRIL 2006

L'an deux mil six et le vingt quatre avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 avril 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY.

Absents : M. Jean François METRAT – Mme Isabelle PERRAUD (excusés.)  
M. Roger GUIGNER.

Secrétaire de séance : M. Didier CANARD  
-----

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2006 est adopté à l'unanimité.

### **I/ ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE, DEPART DE Mme Françoise TUPIN**

Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers du contact avec M. Christophe GOUX et Mme Catherine LEPUT, du service conseil en ressources humaines du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, afin de déterminer au mieux le profil du poste.

On s'orientera probablement sur un poste de rédacteur à mi-temps en raison de l'accroissement du travail administratif. La publication du poste est obligatoire auprès du Centre de Gestion ; la rédaction de la fiche d'emploi sera faite prochainement ; elle sera envoyée dans toutes les mairies du canton.

Madame Françoise TUPIN a remis sa lettre de démission à Monsieur Le Maire. Elle sera libérée de sa fonction sur la commune de Vauxrenard au 1<sup>er</sup> Juillet 2006.

Monsieur Le Maire précise que le Centre de Gestion peut fournir du personnel de remplacement sur demande, en attendant la nomination d'une personne.

### **II/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur Le Maire propose de réfléchir à un avenant au contrat pluriannuel avec le Conseil Général :

- application du nouveau taux de subventions à partir de 2006,
- introduction d'une opération SPANC (investissement et fonctionnement)
- augmentation du montant de l'opération restaurant scolaire et diminution de l'opération aménagement de la traversée du bourg

Le montant maximal de subvention sera conservé.

Les nouveaux montants pourront être déterminés précisément après les résultats de la consultation du restaurant scolaire.

### **III/ AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2006**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une lettre de Monsieur Frédéric MIGUET, Conseiller Général, souhaitant faire bénéficier à une association communale une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa dotation cantonale 2006.

Monsieur Le Maire propose la Fête du Printemps organisée par « La Grappe Beaujolaise ». M. Jean Luc PROTHET ajoute que cette activité est l'une des plus dynamiques. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Monsieur Le Maire demandera son avis à M. Robert GUILLAUD avant de répondre au courrier de M. MIGUET.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les Conseillers Municipaux donnent un avis favorable au versement d'une subvention aux différents organismes et associations suivants :

Amicale laïque de Beaujeu	60€
Amis de la Bibliothèque du Rhône	60 €
Chambre des métiers du Rhône	194 €
Lycée agricole privé E. Gauthier de Ressins	100 €
CIFA Jean Lameloise	50 €
Maison Familiale Rurale de Pont-de-Veyle	90 €
SIVOS de Saint Georges de Reneins	100 €
Centre Régional Léon Bérard	100 €
ADMR Nord Beaujolais	125 €
Halte garderie de Villié-Morgon	150 €
Bibliothèque de Vauxrenard	450 €
Coopérative Scolaire	2 000 €, à préciser
projet d'école	500 €, à préciser
Croix Rouge Française	80 €
FNACA	80 €
SPA de Lyon et du Sud-Est	70 €
La Grappe Beaujolaise « La Fête du Printemps »	à préciser
subvention animation repas des anciens	300 €
ADAVEM	60 €

Les établissements scolaires et organismes de formation cités sont subventionnés au titre de l'enseignement prodigué à des enfants ou jeunes de Vauxrenard.

D'autres demandes ont été examinées, et ont dues être rejetées :

- NAFSEP (sclérosés en laques)
- AFM (Association Française contre les Myopathies)
- AIDES (lutte contre le sida)
- Arc-en-Ciel (concrétisation des rêves d'enfants gravement malades)

## IV/ BATIMENTS

### 1) CHANTIERS A VENIR

#### A) RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de la parution de l'avis d'appel public à la concurrence le 7 avril 2006 dans les colonnes du Patriote Beaujolais. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 28 avril 2006 à 16 heures. La date prévisionnelle de commencement des travaux est le 22 juin 2006, pour une durée de 6 mois.

Le dossier de consultation est disponible auprès de DG Promo à Belleville pour les entreprises qui souhaitent soumissionner.

La mairie a envoyé un courrier d'information à toutes les entreprises du secteur.

#### B) VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET informe le Conseil qu'il organise une réunion, en présence de Monsieur le Maire, le vendredi 19 mai à 10 heures avec M. Régis VERMOREL, ingénieur des services d'Architecture des Bâtiments de France, Mme DE LA BATIE, représentante de la Commission d'Art Sacré de l'Evêché de Lyon, et M. Abel CANARD, représentant les paroissiens de Vauxrenard. Les membres de la Commission Bâtiments sont les bienvenus. Il s'agira d'arrêter le choix final du maître-verrier en charge de la rénovation des vitraux et d'une création originale.

A ses propres visites des ateliers verriers et des réalisations des candidats au chantier, M. Jean-Luc PROTHET rapporte que s'ajoutent celles menées par M. Abel CANARD et M. TENNEVIN.

### 2/ VISITE ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Monsieur Le Maire donne un compte rendu du rapport sur la visite annuelle des installations électriques des bâtiments communaux par la société NORISKO. Ce rapport n'appelle pas d'observations importantes particulières sauf pour l'installation électrique (privée) au grenier, à supprimer en raison des risques d'incendie qu'elle suscite.

Un courrier sera envoyé à M. et Mme BONNETAIN, locataires, pour faire enlever les cartons et les appareils ménagers entreposés dans ce grenier.

## V/ VOIRIE : COMMISSION DU 7 AVRIL 2006

Monsieur Patrick LE BOURLAY donne un compte rendu de la réunion de la commission voirie du 7 avril 2006 :

Les Mélinands : problème d'affaissement et écoulement des eaux. M. Pascal BABAD, agent communal, a installé un drain et des graviers. Le système d'écoulement des eaux fonctionne bien.

Livraison de 2 camions de concassé aux Mélinands et à Montgoury pour réfection de chemins communaux

Livraison d'un camion de gravier près de chez M. Roger GUIGNER pour assainir le secteur.

Débroussaillage du chemin communal du Thyl, pour le passage du « Sentier Victor », version pédestre du Circuit des Crêtes, de gîtes en gîtes ou chambres d'hôtes.

Voluet vers M. Marc CANARD : affaissement de la route sur le pont. Les travaux seront effectués par M. Pascal BABAD.

Les Brigands : vers M. BALVAY : les travaux seront effectués dans le programme voirie.

2 citernes de point à temps seront commandées via la CCRB, auprès de l'entreprise Christian ROCHE de Marchampt.

## **VI/ FORET : PROGRAMME D'ENTRETIEN, VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire soumet le programme d'actions 2006 établi par M. Bernard JOBARD, agent patrimonial de l'ONF, s'élevant à 3210 € H.T. Ce programme de travaux est jugé indispensable à l'entretien de la forêt. Accord du Conseil

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de la mise en appel d'offres de 2 coupes Mardi 20 Avril 2006 au CAPEB à Saint Etienne par l'O.N.F : parcelle 3p 183 m3 sur une surface de 0.50 ha, et parcelle 4p-7p-8p 92 m3 sur une surface de 1.20 ha

## **VII/ COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES COMMISSIONS**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2006**

Monsieur Le Maire relate les décisions prises par le conseil communautaire à savoir :

- Emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements,
- Approbation des comptes administratifs 2005  
Budget principal TTC déficit en section d'investissement de 939 101.21 €  
excédent de la section de fonctionnement de  
907 585.66€

Budget annexe Economie « ateliers locatifs et espace d'activités » H.T  
déficit de la section d'investissement de 24 871.59 €  
excédent de la section de fonctionnement de  
50 608.47 €

Budget Les Sources du Beaujolais H.T  
Excédent de la section d'investissement de 13 843.85  
€  
Déficit de la section de fonctionnement de  
166 338.47 €

Budget promotion touristique B.D H.T  
Excédent de la section de fonctionnement de  
9 232.08 €

- Approbation du compte de gestion 2005 du receveur communautaire
- Approbation des Budgets Primitifs 2006

Budget principal :

Investissement : Dépenses et recettes : 6 102 684 €

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 2 585 809 €

Budget annexe Economie ZA ateliers relais  
Investissement : Dépenses et recettes : 484 195 €  
Fonctionnement : Dépenses et recettes : 162 436 €

Budget annexe Source du Beaujolais  
Investissement : Dépenses et recettes : 143 148 €  
Fonctionnement : Dépenses et recettes : 383 324 €

Budget annexe promotion BD  
Fonctionnement : Dépenses et recettes : 12 231 €

- Fixation des taux d'imposition directes 2006  
Il a été décidé conserver en 2006 les taux de 2005, soit :
  - Taxe d'habitation : 4.05 %
  - Taxe foncière bâtie : 4.75 %
  - Taxe foncière non bâtie : 7.06 %
  - Taxe professionnelle : 4.22 %
  
- Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2006.  
La décision proposée est de financer l'intégralité du fonctionnement des déchetteries par la TEOM et de conserver pour 2006, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, arrondi à 7 % , soit un produit de l'ordre de 560 010 € pour une base de 8 000 143 €
  
- Investissement en cours : l'appel d'offres est lancé pour le siège communautaire.

### COMMISSION TOURISME

Monsieur Jean Luc PROTHET évoque la troisième et ultime édition de la parade festive du Circuit des Crêtes, avec étape à Vauxrenard.

Il recevra le C.C.A.B le 9 mai pour une visite de repérage. A Vauxrenard, deux spectacles de 45 mn chacun sont prévus, donnés simultanément deux fois, avec donc échanges des spectateurs, entre l'église et la cour de la mairie-école. Le public sera invité à se déplacer par des commédiens, assistés d'une dizaine de varnaudis, tous déguisés en moines.

La marionnette géante de Gargantua (réalisée par La Grappe Beaujolaise l'année dernière pour le Fête de Printemps), sera exposée dans la cour, siège d'un spectacle dédié à Rabelais. L'autre spectacle, à l'église, sera donné par Les Voix Six, chants de la Renaissance. Une dégustation est néanmoins à prévoir, même si le public, attendu ensuite à Jullié, ne devraient pas s'attarder (l'étape à Vauxrenard doit durer 1h30).

Il s'agira d'organiser le stationnement et la circulation de quelques autocars et de d'environ 300 voitures.

Rappel : la parade festive démarrera à Beaujeu, fera étapes à Chiroubles (village, puis pique-nique à la Terrasse, Vauxrenard, et fin à Jullié.

L'une des réunions préparatoires de l'ensemble de l'opération aura lieu le 8 juin à Vauxrenard, avec la commission tourisme et le C.C.A.B.

Enfin, M. Jean Luc PROTHET informe le Conseil que le DVD « Parade Festive 2005 » est sorti, et que celui de 2006 est programmé.

Autre sujet évoqué par M. Jean Luc PROTHET : le Syndicat de Région Beaujeu-Monsols ne vit plus qu'autour du Raid Aventure Beaujolaise. Le cinquième du nom s'est tenu les 8 et 9 avril, dans de très bonnes conditions, météo et financières. 250 participants ont été enregistrés. Néanmoins, il a manqué 50 participants au regard des éditions précédentes : une réunion de bilan nous en dira la raison (défaut de communication ou

effet des déboires météo des deux années précédentes ?). L'avenir du Raid Aventure Beaujolaise, M. Jean-Luc PROTHET, passe par la création d'une association organisatrice.

## **VIII/ PRESENTATION DE L'ADAVEM (Association d'aide aux victimes et de médiation)**

Monsieur Le Maire présente le courrier de l'ADAVEM attirant son attention sur la suppression de la subvention de l'Etat, mettant en péril son existence.

L'Association d'aide aux victimes a pour mission d'accueillir et d'accompagner gratuitement dans ses démarches toute personne victime de préjudice et d'infraction pénale dans tous les domaines (agression physique, violences conjugales, vol, cambriolage, accident de la circulation, etc.), à l'exception de ceux relevant du droit du travail et de la consommation. Elle permet d'apporter des solutions et d'éviter l'intervention des tribunaux. Elle est agréée par le ministère de la justice et fédérée à l'Institut National d'Aide aux Victimes.

Monsieur Le Maire ajoute que cette association est utile et importante, d'où l'octroi d'une subvention en 2006. Approbation des Conseillers.

## **IX/ MESURES DE PREVENTION DU RISQUE DE CONTAMINATION PAR LA GRIPPE AVIAIRE**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des Conseillers le contenu de la circulaire préfectorale relative aux recommandations à appliquer pour le public en présence d'oiseaux morts ou malades.

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ HORLOGE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'usure du système mécanique de la pendule, réparé une nouvelle fois par M. Patrick MONFROY ; de la société TOUT POUR LE CLOCHER - PERNOUD JJ à Verjon. Un devis pour le remplacement de l'horloge mécanique par une horloge à microprocesseur s'élève à 1 551.21 € T.T.C.

### **2/ DISSOLUTION DU SIVOS, *Délibération***

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical du SIVOS a décidé de dissoudre le syndicat puisque les emprunts concernant la construction du collège sont terminés.

Etant donné que les biens immeubles et meubles ont été mis à disposition auprès du Département du Rhône en date du 27 Juin 1986 et qu'il n'y donc pas de répartition à effectuer. (article L5211-25-1 du CGCT).

Après délibération, le conseil municipal unanime,

Accepte la dissolution du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire),

Demande à Monsieur Le Sous-préfet <la prise en compte de la demande de dissolution du SIVOS

### **3) SYDER**

Monsieur Jean-Luc PROTHET rend compte d'une réunion locale du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône). Echanges très intéressants autour des nouvelles énergies dites énergies durables, grâce à de nouvelles compétences du SYDER en la matière, et un partenariat avec HESPUL, organisme de conseil gratuit, à disposition des collectivités et des particuliers (brochures disponibles en mairie)..

#### **4) CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LE SYNDICAT DES EAUX**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers que le Syndicat des Eaux du Haut-Beaujolais est en phase de négociation avec les prestataires VEOLIA (ex- Générale des Eaux), Nantaise des Eaux, et SDEI, portant sur un marché de 400 000 € pendant 12 ans

#### **5) CONCERT ANNUEL DES 3 COMMUNES**

Une soirée théâtre organisée par les Communes de Chénas, Emeringes et Vauxrenard se déroulera le Vendredi 19 Mai 2006 à 20 heures à Emeringes.

Au programme : « Peau de Vache », jouée par la troupe de théâtre du foyer rural de Dompierre-les-Ormes.

#### **6) BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur Jean Luc PROTHET informe que le bulletin municipal a été distribué. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles en Mairie et au Café Duffit..

Il déplore que désormais la Poste refusera cette distribution, au motif d'un poids supérieur à 150 grammes. Il faudra donc imaginer un autre mode de distribution, pas forcément plus coûteux financièrement, mais, remarque M. Jean-Luc PROTHET, assurément gaspilleur de ressources énergétiques, si l'on pense aux débats évoqués plus haut avec le SYDER.

#### **7) MATERIEL DE VOIRIE – ASSURANCES**

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers qu'il prendra contact avec la société NOREMAT d'Arnas pour la vidange et la mise en route de l'épaveuse.

Pour remplacer les pneus du tracteur, il soumet les propositions de  
Relais pneus de Saint Jean d'Ardières pour un montant de 729.75 € T.T.C  
Mécanisation Beaujolaise (Ets Baizet) pour un montant de 1 069.00 € T.T.C.  
Le Conseil Municipal retient la proposition de Relais pneus.

M. Patrick LE BOURLAY soumet une proposition d'assurance de la compagnie AXA M. Pierot de Villié-Morgon d'un montant de 214.00 € T.T.C pour assurer le tracteur. Cette proposition sera comparée à celle de la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Monsieur Le Maire ajoute que les assurances communales seront revues dans leur globalité avec l'assurance dommage ouvrage prise lors de la construction du restaurant scolaire.

#### **8) DISSIMULATION DES RESAUX AUX « BRIGANDS »**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers d'un courrier envoyé à France Télécom pour effectuer les travaux de câblage au plus vite aux Brigands.

Monsieur Didier CANARD signale la récupération de 3 poteaux pour les hameaux de Changy et de Voluet.

L'électricité sera coupée le Jeudi 27 Avril 2006 entre 9 heures et 12 heures au hameau « des Brigands ».

## 9) FETES ET CEREMONIES

La société de gardiennage RGIP de Villefranche a de nouveau été sollicitée pour un service d'ordre du bal des conscrits le Samedi 6 Mai 2006. Une déclaration de buvette devra être faite au préalable en Mairie

Monsieur Le Maire informe les Conseillers que lors de la cérémonie du 8 mai, il n'y aura pas de remise de médaille cette année aux sapeurs pompiers ; néanmoins, ils seront présents.

Monsieur Sylvain DORY demande des bénévoles pour la vente des fleurs, et suggère la pose d'une prise de courant sur les poteaux près de la buvette du Rallye de Charbonnières.

Monsieur Le Maire annonce aux Conseillers son absence pour présider la cérémonie de la Fête des Mères le Dimanche 28 Mai 2006 et demande à M. Patrick LE BOURLAY de le remplacer.

## 10) DIVERS

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la dotation particulière élu local s'élevant à 4 840 € pour l'année 2006,
- de l'attribution de la répartition de la somme affectée au fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements sur les mutations à titre onéreux pour un montant de 11 235.00 €,
- du résultats définitifs validé par l'INSEE relatif au recensement général de la population 2006 qui se décompose de la façon suivante :

Adresses d'habitation :	174
Dossiers d'adresse collective :	7
Résidences principales :	117
Total des logements occasionnels, secondaires et vacants :	66
Total des logements enquêtés :	183
Total des bulletins individuels :	303
Fiches des logements non enquêtés :	1
Total des logements d'habitation :	184

- d'un courrier de Monsieur Bernard PERRUT, député, relatif à la réforme de la viticulture française. Il a adressé ce courrier aux élus viticulteurs.
- D'un courrier du Maire de Givors relatif à l'agression des élus lors d'un Conseil
- Du schéma d'accueil du public dans les forêts départementales
- De la 30<sup>ème</sup> coupe des élus du Rhône (concours de pétanque) le Samedi 23 Septembre 2006 à Saint Fons.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :  
**lundi 29 Mai 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 45.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 29 MAI 2006

L'an deux mil six et le vingt neuf mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19 mai 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY - Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard GUIGNIER.

Le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2006 est adopté à l'unanimité.

### **I/ BATIMENTS**

#### **1) ÉGLISE**

A/ VITRAUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET relate auprès des Conseillers la rencontre avec Monsieur Régis VERMOREL, ingénieur du service d'Architecture des Bâtiments de France, Monsieur Abel CANARD, et les membres de la Commission Bâtiments, qui s'est tenue le 19 mai dernier. Après échanges et discussion, la proposition de l'atelier « Ombres et Lumières » (Monsieur LAHOUCINE) semble la mieux convenir aux attentes de chacun. Monsieur PROTHET apporte ensuite des références de cet atelier ainsi que des explications sur les méthodes de travail sur des vitraux contemporains.

Le devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à 28 097.50 € HT. Celui-ci devra être complété par la prestation supplémentaire à réaliser sur l'oculus.

Où l'exposé de Monsieur PROTHET, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur le choix de l'atelier qui réalisera les travaux de changement des vitraux de l'Eglise. Après en avoir délibéré, les Conseillers valident la proposition de l'atelier « Ombres et Lumières » et chargent Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dès que le devis sera actualisé.

Monsieur PROTHET fait part qu'une prochaine réunion aura lieu dans l'atelier de Monsieur LAHOUCINE, à Colombier-en-Brionnais. Une représentante de la Commission d'Art Sacré y sera de nouveau conviée.

B/ Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part que, lors de pluies abondantes, la Sacristie se trouve inondée. Il semblerait qu'il y ait un problème au niveau de la noue. L'avis de l'artisan charpentier qui réalisera les travaux de construction du Restaurant Scolaire, sera demandé.

Par la même occasion, il conviendra de solutionner le problème d'infiltration de l'eau au niveau du clocher.

Monsieur PROTHET signale qu'il est à la recherche du pupitre de l'Eglise.

#### **2) HORLOGE DU BATIMENT ECOLE-MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que l'horloge ne fonctionne plus. Sur sa proposition, les Conseillers acceptent d'inclure la remise en fonctionnement dans le programme des travaux d'aménagement de la Mairie prévu en 2007.

#### **3) LOGEMENT FAMILLE BONNETAIN**

Suite au courrier adressé à Monsieur et Madame BONNETAIN, le grenier a été déménagé. Monsieur le Maire leur a autorisé, après demande, à laisser quelques appareils ménagers qui ne tiennent pas dans leur appartement.

#### **4) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 mai dernier en présence de Monsieur MEUNIER, Architecte, et des membres de la Commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire énonce les candidatures réceptionnées pour chaque lot. Le choix des entreprises, qui seront retenues pour la réalisation des travaux, s'effectuera après l'analyse des offres par l'Architecte. Monsieur le Maire précise que le montant des travaux devrait être inférieur à l'estimation prévue.

Un avenant au contrat pluriannuel sera effectué en vue de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire pour cette opération.

## **II/ URBANISME**

### **1) CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le diagnostic de la carte communale élaboré par le Bureau LATITUDE, comprenant :

- la présentation du territoire : situation au cœur du Beaujolais – histoire...
- l'analyse paysagère et patrimoniale : contexte général – entités paysagères
- l'état initial de l'environnement : contextes physique, naturel, humain et touristique
- la situation urbaine : histoire des développements urbains – organisation urbaine – fonctionnement urbain du territoire – équipements publics
- les évolutions socio-économiques : population – habitat – activités – agriculture
- les dynamiques d'évolution, les enjeux de développement

Monsieur le Maire invite les Conseillers à prendre connaissance de ce document plus en détail et à émettre leur avis.

En vue d'avancer dans la réflexion sur les parties de la commune à ouvrir à l'urbanisation, Monsieur le Maire suggère d'organiser des réunions de travail avant la prochaine rencontre avec le Bureau LATITUDE.

### **2) PROJET DE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet établi par la société CAPELLI pour la création d'un lotissement au Nord du Bourg. Ce projet comprendrait 8 lots d'une surface moyenne de 1 000 m<sup>2</sup> chacun, qui pourrait se concrétiser en 2007. Monsieur le Maire précise que la société CAPELLI lui a assuré qu'il s'agissait d'un projet de qualité.

## **III/ SECRETARIAT DE MAIRIE**

A/ RECRUTEMENT : La déclaration du poste pour l'emploi au grade de rédacteur ou d'adjoint administratif est parue dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 10 juin 2006. Monsieur le Maire énumère les quelques candidatures qu'il a reçues à ce jour. Celles-ci seront examinées au cours d'une réunion de la Commission du Personnel, puis un entretien suivra avec les candidatures sélectionnées.

B/ MATERIEL INFORMATIQUE : L'ordinateur utilisé par Monsieur Marc REBREGET est régulièrement en panne. Aussi, conviendrait-il de changer l'unité centrale. Monsieur PROTHET fait part des propositions intéressantes de la société DELL avec des garanties de 3 ans (coût approximatif = 450 €). Les Conseillers donnent leur accord pour l'acquisition de l'unité centrale auprès de la société DELL.

## **IV/ AMENAGEMENT D'UN ESPACE LOISIRS AU CENTRE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que ce programme a été inscrit dans le contrat pluriannuel avec le Département pour un montant de 43 000 € HT.

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail se crée pour le lancement de l'étude sur ce projet. Se proposent : MM. Jean-Luc PROTHET – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

## **V/ ECOLE**

### **1) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Inspecteur d'Académie du Rhône, qui fait part que toutes les écoles doivent présenter leur demande de dérogation à l'organisation nationale (4.5 jours avec le samedi matin) ou de retour à l'organisation nationale pour celles qui sont actuellement en dérogation, à partir de 2007-2008. Il est précisé que les écoles qui demanderont, pour 2007-2008, à travailler sur 4 jours, les journées à compenser seront prises uniquement sur la fin août (rentrée vers le 23 août) et sur le début juillet, pour ne plus amputer les petits congés scolaires. Les parents d'élèves ont du être questionnés à ce sujet.

### **2) ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la réunion parents/élus, qui s'est tenue le 23 mai dernier à la Salle des Fêtes de VAUXRENARD et où seulement 8 familles ont représentées les Communes d'EMERINGES et de VAUXRENARD. Etait présente à cette rencontre Madame DARBIN, Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN).

Il a été fait le rappel des activités extrascolaires qui existaient (bibliothèque et informatique) et qui se sont achevés à la rentrée 2005-2006.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de relancer les parents afin de connaître leurs attentes sous la forme d'un questionnaire.

## **VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU**

### **1) CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire relate les sujets évoqués lors du Conseil Communautaire du 02 mai, qui s'est déroulé à SAINT DIDIER SUR BEAUJEU :

- Voirie : attribution du marché de travaux d'investissement 2006 – information sur les travaux de point à temps (au niveau communal, la commande a été passée auprès de l'entreprise ROCHE à QUINCIE ; 400 € environ seront à la charge de la commune) – compétences voirie (Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Ministre de l'Intérieur à la question orale de Monsieur Michel MERCIER, Sénateur du Rhône, relative à l'exercice de la compétence voirie : « l'investissement et le fonctionnement ne doivent pas être scindés et doivent être exercés par la même personne publique »).
- Siège communautaire : attribution des marchés de travaux
- Hydraulique : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Tourisme : demandes de subventions régionales (études de plans d'eau touristiques – rénovation de la muséographie des Sources du Beaujolais – schéma de développement touristique et sentier Victor)
- Octroi de subventions
- Modification budgétaire
- Espace d'activités des Treilles : dossiers de lotissement
- Tarifs (annonces du bulletin communautaire – vente de vin aux Sources du Beaujolais)
- Jurys d'Assises : la Commune de VAUXRENARD a été tirée

Monsieur le Maire a informé les membres de l'attribution de la DGE pour la création d'une structure multi accueil.

## **2) TOURISME**

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- *Parade Festive* : une visite des membres de la CCAB a eu lieu à VAUXRENARD le 09 mai. Il est rappelé que les spectacles se dérouleront dans la cour de l'école et à l'église. Une dizaine de moines seront nécessaires. Le stationnement des bus se fera sur la place du village et les voitures sur la route du Thyl. Un vin d'honneur sera servi dans la rue ; des tables seront installées. Une prochaine réunion se tiendra à VAUXRENARD.

- *Pupitre du Circuit des Crêtes* : l'entreprise VESSOT a réalisé le nouveau pupitre. Il avait été décidé de le changer d'emplacement mais il a été réinstallé sur l'ancien. Une nouvelle intervention de l'entreprise VESSOT sera nécessaire, sans surcoût. Par contre, la Commune prendra en charge financièrement la dépose du vieux pupitre sise contre la salle des fêtes, qui sera donc remplacé par celui du Circuit des Crêtes.

## **VII/ PLAN CANICULE 2006**

Par courrier en date du 05 mai 2006, la Préfecture du Rhône rappelle aux maires leur rôle et leurs responsabilités en ce qui concerne la protection des personnes vulnérables lors d'un épisode de canicule. A titre préventif, il convient de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires. Un registre doit être ouvert à cet effet.

## **VIII/ GRIPPE AVIAIRE**

Monsieur le Maire informe que les mesures de confinement des élevages sont levées et les rassemblements d'oiseaux domestiques sont autorisés, à l'exception de la Dombes. Toutefois, les mesures suivantes sont maintenues :

- la protection des élevages : l'alimentation et l'abreuvement des volailles doit se faire sous abri, l'utilisation des eaux de surface est interdite, les contacts directs entre oiseaux sauvages et domestiques doivent être évités ;
- la surveillance des oiseaux sauvages : toute mortalité suspecte doit être déclarée à la Direction Départementale des Services Vétérinaires, dès le premier cadavre pour les canards, cygnes, oies... et à partir de cinq pour les autres espèces.

## **IX/ REGLES RELATIVES AUX BONNES CONDITIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES DES TERRES DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE**

Ces règles font l'objet d'un arrêté du Préfet et concernent :

- l'entretien des terres en production
- l'entretien des terres en gel (hors surface à couvert environnemental)
- l'entretien des terres en surface à couvert environnemental (ou gel environnemental ou bandes enherbées)
- l'entretien des surfaces en herbe (prairies temporaires, prairies permanents, estives)
- l'utilisation et l'entretien des terres non en production

Une copie sera transmise avec le présent compte-rendu à chaque Conseiller.

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) RISQUES MAJEURS**

Monsieur le Maire invite les Conseillers à prendre connaissance du dossier départemental sur les risques majeurs : événements d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Au niveau communal, aucun risque n'a été recensé.

### **2) CLUB DE LA GRAPPE BEAUJOLAISE**

Cette association organise le dimanche 11 juin 2006 « la Fête du Printemps en Pays Varnaudis » et sollicite une subvention afin de pouvoir réaliser cette fête avec les habitants de la Commune. A l'unanimité, les Conseillers décident d'allouer une subvention de 300 €.

### **3) DIVERS**

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la revue de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) « Pour le vignoble » suite à l'adhésion de la Commune de VAUXRENARD.

- De la déclaration d'intention de commencement de travaux effectuée par l'entreprise SOMARO Rhône Loire Auvergne, relative à la pose de glissières de sécurité au bord de la route départementale près du « Col de Durbize », à partir du 06 juin prochain et pour une durée de 2 jours.

- De la mise en place d'un service d'assistance téléphonique pour les services aux collectivités locales sur le réseau câblé.

- Du compte-rendu de l'activité du Centre de BEAUJEU des « Restaurants du Cœur » au cours de la campagne d'hiver 2005/2006.

- Des problèmes de voisinage au lieu-dit « Les Brigands ».

- De l'article sur VAUXRENARD paru dans l'Information Agricole.

- Du décès de Monsieur Lucien MICHAUD.

- De la bonne participation à la réception organisée en l'honneur des « mamans », le dimanche 28 mai.

### **4) TOUR DE TABLE**

- Monsieur Didier CANARD fait part que l'entreprise SOBECA a déposé les poteaux aux « Brigands ». Des luminaires ont été récupérés. Il sera vu pour les installer à « Voluet » et à « Changy ». France Télécom n'est toujours pas intervenu pour l'enfouissement. Un rappel sera effectué.

Monsieur CANARD signale également un trou très dangereux à « Changy », suite aux travaux de réfection des canalisations d'eau. Il conviendrait de le combler très rapidement. Le Cabinet MERLIN sera rappelé à cet effet.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 26 juin 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 45.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 JUIN 2006

L'an deux mil six et le vingt six juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 juin 2006.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

Excusé : M. Roger GUIGNER

Secrétaire de séance : M. Didier CANARD.

-----

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2006 est adopté à l'unanimité.

### I/ AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers une nouvelle répartition des opérations programmées dans le contrat pluriannuel 2004-2007 tenant compte du nouveau taux de subventions applicable à partir de 2006 (voir tableau ci-dessous). Il propose de conserver le montant total maximum des subventions et de ce fait, d'augmenter le montant de la dépense subventionnable. Concernant l'opération « restructuration du bâtiment de la mairie », les Conseillers conviennent qu'il faut demander à Monsieur MEUNIER, Architecte, un coût plus précis pour la réfection de la toiture afin d'affiner au mieux la dépense totale. De même qu'une réflexion sérieuse devra être engagée pour le choix du type de chauffage à installer dans le bâtiment « école – mairie ».

Après délibération, les Conseillers donnent un accord de principe sur ce nouveau projet et chargent Monsieur le Maire, après ajustement de l'opération n° 1 si besoin, de signer un avenant au contrat pluriannuel avec le Département.

N°	Intitulé de l'opération	Montant dépense subventionnable	Montant total maximum subvention
1	Restructuration bâtiment mairie : secrétariat/bibliothèque	115 000 €	79 000 €
2	Création d'un restaurant scolaire	200 000 €	95 000 €
3	Etude paysagée « aménagement traversée du village	15 000 €	9 000 €
4	Vitraux église	32 000 €	22 400 €
5	Aménagement espace loisirs au centre du village	55 500 €	33 300 €
6	Création de réserves pour lutte contre l'incendie des forêts	20 000 €	10 000 €
7	Dégâts d'orage du 20 juillet 2004 fourniture et transport de paille	4 992 €	3 495 €
8	SPANC : investissement	2 000 €	400 €
9	SPANC : fonctionnement	2 000 €	400 €

	<b>TOTAL</b>	<b>446 492 €</b>	<b>252 995 €</b>
--	--------------	------------------	------------------

## **II/ BATIMENTS**

### **1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

A/ DOSSIER COMPLEMENTAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION : Suite à l'ouverture des plis et le choix des entrepreneurs pour réaliser les travaux de construction, le montant HT des offres s'élève à 168 019.57 €, auquel il convient d'ajouter les différents honoraires (Architecte – Bureaux d'Etudes...). Cela porte le coût total de l'opération à 200 000 € HT ; somme qui sera inscrite dans l'avenant au contrat pluriannuel avec le Département. Un dossier de demande de subvention ayant été déposé pour une dépense subventionnable de 150 000 €, Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'établir une demande complémentaire auprès du Conseil Général pour les 50 000 €. Les Conseillers donnent un avis favorable et chargent Monsieur le Maire d'effectuer la demande dès que l'avenant au contrat aura été signé.

B/ TRAVAUX : Une première réunion de chantier avec les entrepreneurs retenus et l'Architecte aura lieu le jeudi 29 juin, à 18 heures, à la Mairie. L'entreprise BAUDRY pourrait démarrer les travaux le 10 juillet prochain. Un courrier ayant été adressé aux entreprises non retenues, la notification pour celles retenues pourra se faire dès le délai de 10 jours achevé.

### **3) VITRAUX DE L'EGLISE**

A/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : Monsieur le Maire présente le nouveau devis établi par l'Atelier « Ombres & Lumières » (M. LAHOUCINE) s'élevant à la somme de 33 485.50 € HT. Cette nouvelle proposition servira pour l'établissement du dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Général.

B/ TRAVAUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET informe les Conseillers qu'une réunion se tiendra le jeudi 29 juin, à l'Atelier « Ombres & Lumière », en présence des représentants des Architectes des Bâtiments de France et de la Commission d'Art Sacré et de Monsieur Abel CANARD, au cours de laquelle une description très précise du projet sera présentée. Il est prévu d'organiser une exposition « esquisse » de ce projet à l'église, durant quelques semaines.

Les travaux se réaliseront durant le second semestre 2006 après la réception de l'arrêté de subvention du Conseil Général.

## **III/ ECOLE DE MUSIQUE**

### **1) TARIFS 2006/2007**

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2006-2007, qui seront demandés à chaque élève inscrit à l'Ecole de Musique de VAUXRENARD et les modalités de règlement des participations.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers décident :

- de retenir les tarifs suivants pour l'année scolaire 2006-2007, à savoir :

Formation musicale (solfège) 100.00 €/an (15 mn de cours)

Instrument 275.00 €/an (30 mn de cours)

Chorale enfants 60.00 €/an (45 mn de cours)

Chorale adultes + ados 90.00 €/an (1 h de cours)

- d'accorder une réduction aux familles ayant deux ou plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de Musique (5 % pour 2 enfants, 10 % pour 3 enfants...)

- de mettre en recouvrement la participation des familles au début de chaque trimestre, par l'intermédiaire de la Trésorerie de BEAUJEU-FLEURIE

- d'établir une convention avec chaque famille dans laquelle sera précisée les modalités de participation financière

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque famille.

## **2) FETE DE LA MUSIQUE**

A l'occasion de la Fête de la Musique, Mademoiselle Claudine GEREZ, Assistant d'enseignement artistique, a fait passer une audition à 11 élèves. Monsieur Jean-Luc PROTHET, présent à cette manifestation qui a accueilli une trentaine de personnes, a pu apprécié la qualité du travail musical de chacun.

# **IV/ SECRETARIAT DE MAIRIE**

## **1) RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire expose que, comme il avait été convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les quatre candidatures présélectionnées ont été convoquées pour un entretien, qui s'est déroulé cet après-midi, en présence des membres de la Commission du Personnel. Monsieur le Maire relate ces différents entretiens avec trois candidatures (l'une s'étant désistée 15 minutes avant son rendez-vous).

Après discussion et délibération, les Conseillers conviennent que la candidature correspondant au mieux au poste de Secrétaire de Mairie est celle de Madame Patricia FARGE, qui exerce actuellement à la Commune de SAINT ROMAIN AU MONT D'OR. Habitante à REYRIEUX (Ain), elle envisage d'acheter une maison dans la Région. Les Conseillers donnent un avis favorable au recrutement de Madame Patricia FARGE en qualité d'Adjoint Administratif, qui pourra être effectif au 16 août 2006, à raison de 17 heures 30 par semaine, qui pourront s'effectuer sur deux jours (mardi + autre jour à déterminer).

## **2) CREATION DU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que Madame Françoise TUPIN, Attaché Territorial, exerçant les fonctions de Secrétaire de Mairie, quitte la Commune de VAUXRENARD, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, suite à sa démission en raison de l'augmentation de son temps de travail dans une autre Collectivité.

En conséquence, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire titulaire du grade d'Adjoint Administratif qui aura pour mission : gestion administrative – secrétariat général – comptabilité – ressources humaines – conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) ouvert aux fonctionnaires relevant du grade suivant : adjoint administratif territorial.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder éventuellement au recrutement d'un agent non titulaire pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de cet emploi s'il ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à fixer le niveau de rémunération de l'agent recruté en application des dispositions de l'article 2 par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise, ceci dans le respect d'une jurisprudence constante en la matière.

**Article 4** : dit que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice (chapitre 64 – article 6411).

## **3) REMPLACEMENT DURANT LE MOIS DE JUILLET**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour une mission de remplacement pour le Secrétariat de Mairie, à raison de 5 jours durant le mois de juillet 2006. Le coût d'une journée s'élève à 230 €. Dans un premier temps, deux jours ont été déterminés : 11 et 12 juillet 2006.

## **V/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS**

### **1) COMITE SYNDICAL DU 08 JUIN**

Le compte-rendu est effectué par Monsieur le Maire. Ont été évoqués les sujets suivants :

- Présentation du rapport final du Président au Comité relatif à la procédure de délégation de service public : le contrat d'affermage a été confié à la société SDEI pour une durée de 12 ans. La société SDEI aura obligation de changer tous les compteurs d'eau durant cette période.
- Point sur les travaux de renouvellement : au niveau communal, achèvement des travaux à « Planche Pierre ». Monsieur le Maire a fait plusieurs relances auprès du Cabinet MERLIN pour que les travaux de réfection de la voie à « Changy » soient réalisés le plus rapidement possible.
- Point sur les autres travaux du contrat triennal : réfection des réservoirs – sécurité des travailleurs – télégestion.
- Desserte du hameau du « Potet » et de « La Terrasse »
- Protection des captages
- Contrat pluriannuel 2006 2010

### **2) QUALITE DES EAUX**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, qui fait apparaître le contexte du service public de l'eau potable, les indicateurs techniques (population – abonnés : VAUXRENARD compte 162 abonnés – points de prélèvement – ressources – volumes – bilan...) et les indicateurs financiers.

Les Conseillers prennent également connaissance du rapport 2005 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône. En conclusion, l'eau desservie sur le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais au cours de l'année 2005 présente une bonne qualité bactériologique à l'exception du l'UDI (Unité de Distribution) « VAUXRENARD-Brigands et Vareilles ».

## **VI/ ECOLE**

### **1) CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire effectue le compte-rendu du Conseil d'école du 08 juin où il a été évoqué les sujets suivants :

- Maintien des 3 enseignants à la rentrée 2006.
- Résultat du rythme de vie scolaire : 87 % des réponses pour le maintien de la semaine à 4 jours
- Effectif des élèves à la rentrée : 55
- Elaboration d'un règlement intérieur
- Budget et fournitures scolaires
- Projet d'école : bilan 2005-2006 et actions 2006-2007
- Subventions réseau « richesses »...

### **2) ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et du questionnaire élaborés conjointement avec la Commune d'EMERINGES, qui seront adressés à chaque famille d'enfants scolarisés, afin de connaître leur avis sur l'opportunité de relancer les activités extrascolaires pour la rentrée 2006/2007.

### **3) FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES**

Par courrier en date du 30 mai 2006, Monsieur Michel MERCIER, Sénateur du Rhône, fait part qu'il a interrogé le Ministre des Collectivités locales sur la mise en œuvre de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, relatif au financement des dépenses de fonctionnement des scolarités d'élèves inscrits dans une école privée sous contrat d'association, située dans une commune dont ils ne sont pas résidents. Il communique la réponse ministérielle qui tente de trouver un équilibre entre ces deux exigences en laissant la plus grande place à la recherche d'un accord local.

## **VII/ PARADE FESTIVE**

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait le rapport de la dernière réunion, qui s'est tenue à VAUXRENARD avec les différents partenaires de l'organisation de cette manifestation et qui a été consacrée à l'affinement du programme de cette journée. Au niveau communal, il conviendra de prendre un arrêté pour réglementer la circulation.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) DIVERS**

Les Conseillers prennent connaissance :

- Du courrier de Monsieur Jean TOMATIS rapportant quelques problèmes au hameau de « Changy » : état des routes suite aux travaux effectués par l'entreprise PETAVIT – réserve d'eau en cas de sinistre – etc...

- Des problèmes de voisinages au lieu-dit « Les Brigands » : malgré divers entretiens en vue d'une conciliation à l'amiable, une plainte a finalement été déposée à l'encontre de l'une des familles.

- Des troubles de voisinage dus aux aboiements intempestifs au lieu-dit « Les Micholons ».

- De la libération à compter du 26 août 2006 d'un appartement au « Presbytère » occupée par Mademoiselle NEWBY Hazel.

- Du devis établi par CRMN pour le nettoyage des vitreries des bâtiments communaux, qui s'élève à la somme de 191.03 € HT. Les Conseillers donnent un avis favorable.

- Du Concours de Boules des Elus, qui se tiendra le 18 juillet prochain à CERCIE. Monsieur Patrick LE BOURLAY se charge de former les triplettes.

- De l'état particulièrement défectueux du terrain de tennis : il sera demandé pour information le coût d'un revêtement en enrobé poreux.

- De la cession gratuite de terrain effectuée par Monsieur Michel CANARD pour permettre l'élargissement de la voie à « Vareilles ». Des remerciements lui sont adressés.

- Du prochain Conseil Communautaire, qui se tiendra à VAUXRENARD, le mardi 04 juillet à partir de 18 heures. Les Conseillers sont invités à y assister.

### **2) TOUR DE TABLE**

- Monsieur Patrick LE BOURLAY :

a) Communique la demande formulée par Madame Chantal GUIGNIER pour la prise en charge par la Commune du nettoyage du bac de dessablage. Les Conseillers émettent un avis défavorable.

b) Fait part du mauvais fonctionnement de la turbine au lagunage aéré. Il sera fait appel à la société SDEI pour un entretien.

c) Avise que les travaux de point à temps sont en cours de réalisation.

- Monsieur Bernard GUIGNIER :

- a) Interroge sur la réalisation des travaux sur le mur du lavoir : l'entreprise BOUILLARD sera relancée ainsi que sur le remplacement de la signalétique à « Faudon ».
- b) Signale un problème pour l'ouverture de la porte de la « salle de musique ».

- Monsieur Didier CANARD interroge sur l'enfouissement du réseau France Télécom aux Brigands ; une nouvelle relance sera effectuée auprès du SYDER.

- Monsieur Jean-Luc PROTHET :

- a) Fera une relance auprès de l'entreprise PEYNET pour les travaux d'électricité à réaliser à la Salle des Fêtes et auprès de l'entreprise VESSOT pour le déplacement du pupitre.
- b) Informe que l'inauguration du « sentier Victor » est prévue le 6 juillet ; il sera demandé à Monsieur Pascal BABAD de fixer les plaques signalétiques sur les piquets et de les planter sur le sentier.
- c) Suggère de prévoir une réunion avant les vendanges avec les membres de la Commission pour lancer la réflexion sur l'aménagement d'un espace jeux.

- Monsieur Jean-François METRAT remet à Monsieur le Maire sa lettre de démission en qualité de Conseiller Municipal en raison de son prochain déménagement.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 31 juillet 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 45.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 31 JUILLET 2006

L'an deux mil six et le trente et un juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 juillet 2006.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY.

Excusée : Mme Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER

-----

Avant de commencer la réunion, Monsieur Le Maire invite les Conseillers à visiter le restaurant scolaire en construction.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **I/ AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT : décisions définitives sur les opérations.**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la proposition d'avenant pour le contrat pluriannuel 2004-2007 (voir tableau du compte rendu de la séance du 26 juin 2006). Sur sa demande, Monsieur MEUNIER, Architecte a examiné plus précisément l'état de la toiture du bâtiment de la mairie. Les tuiles sont en bon état. A prévoir quelques remplacements ainsi que le changement de quelques chevrons et voliges. Toutes les tuiles faîtières sont à remplacer ainsi que les abergements et les noues. Les chenaux sont à contrôler. Les travaux pourront se faire sans échafaudage. Un garde corps sera installé à la périphérie de la toiture et les travailleurs seront munis de harnais de sécurité.

Monsieur Le Maire présente aux Conseillers une estimation pour le réaménagement Mairie comme suit :

- estimation architecte	60 000 € H.T
- prévisions honoraires (architecte,SPS, bureau de contrôle)	10 000 € H.T
- toiture	30 000 € H.T
- chaudière et divers, mobilier et horloge	15 000 € H.T
	115 000 € H.T

Après délibération, l'avenant est approuvé tel que proposé à la réunion du 26 Juin 2006.

Monsieur Jean-Luc PROTHET suggère la réalisation d'une étude de diagnostic de chauffage par l'Association HESPUL de VILLEURBANNE pour le bâtiment Mairie ultérieurement.

## **II/ BATIMENTS**

### **1) AVANCEMENT DES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Les travaux ont démarrés le 17 Juillet. A la date des congés de l'entreprise de maçonnerie BAUDRY, le 4 Août, les travaux de gros œuvre seront achevés. Concernant la toiture, il a été demandé à l'entreprise JOSEPH la pose de pannes intermédiaires ainsi que la suppression de piliers bois.

### **3) VITRAUX DE L'EGLISE**

Monsieur Jean Luc PROTHET informe les Conseillers que l'Atelier « Ombre & Lumière » Monsieur LAHOUCINE de COLOMBIER EN BRIONNAIS apportera très prochainement esquisses et maquettes du projet à l'église. Elles seront consultables par la population. Jean Luc fera une communication auprès des habitants. Il indique qu'un groupe de paroissiens s'est constitué pour déterminer le choix des motifs.

Monsieur Jean Luc PROTHET donne un compte rendu de ses visites effectuées dans les églises de BAGNOLS, SAINT GEORGES DE RENEINS, SAINT BONNET LE TRONCY et PARAY LE MONIAL

Il ajoute que les vitraux pourront être réalisés avant décembre dès que la Mairie aura acceptée le devis. Accord du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ajoute la demande de subvention et un courrier ont été transmis à Monsieur Le Président du Conseil Général pour ce projet.

## **III/ VOIRIE/EROSION**

Monsieur Patrick LE BOURLAY donne un compte rendu de la visite des travaux de réfection des voies communales réalisés dans le cadre du programme voirie en présence de M. BLETON, chef d'équipe de l'Entreprise REVILLON et M. Jean Claude BENAS, contrôleur de travaux à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, à savoir :

- VC « Les Brigands » : les travaux ne sont pas terminés. La « Cunette » a été oubliée vers la maison de M. BALVAY
- VC « Montgoury » : le reprofilage est fait mais pas l'enduit
- VC « la Molière » : non réalisés
- VC « Moulin du Prince » : travaux réalisés sauf l'enduit
- VC « Les Bourrons » :: le reprofilage est fait sauf l'enduit  
La route a été refaite vers M. L. DUFFIT au lieu de réaliser « un bourrelet »  
Constat : l'eau stagne vers la vigne à M. Antoine MATHIEU. La source serait à drainer.
- VC « Vers le gros chêne »

Deux journées de point à temps ont été effectuées cette année. 600 € de reliquat ont servi à régler cette dépense par la communauté de communes. La Commune de VAUXRENARD a payé 400 € de supplément.

La Commune a commandé 1.5 t d'enrobé à froid, soit le double du tonnage de l'an dernier.

Le coût du programme voirie s'élève à 44 000 € T.T.C environ en 2006 contre 72 000 € T.T.C environ en 2005.

Point sur le bac de dessablage au hameau de Changy : Les travaux ont été réalisés ; il reste les grilles à poser.

un tuyau reliant la source privé aux habitations de la Famille MAZOYER a été sectionné mais a été réparé

Monsieur Didier CANARD rappelle que la tranchée « aux Guillats » n'est toujours pas comblée correctement (travaux pour le compte du SIEHB). Le Cabinet MERLIN et la Mairie de FLEURIE seront contactés.

Monsieur Bernard GUIGNIER demande le curage des fossés au hameau « des Combiers » avec M. Pascal BABAD de « chez Gonnard » à la 1<sup>ère</sup> entrée.

Monsieur Patrick LE BOURLAY demande que le dépôt de gène soit vidé.

## **IV/ EAUX/ASSAINISSEMENT**

### **1) Compte rendu de la réunion du syndicat des eaux du 25 juillet**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais qui s'est déroulé le 25 Juillet 2006 en mairie de FLEURIE, à savoir :

- le contrat triennal 2003-2005 est prorogé jusqu'en 2006.
- Une étude a été faite pour les eaux de source qui ont des problèmes d'acidité et de turbidité. Le traitement de l'eau des sources et la protection des captages seront reportés sur le prochain contrat pluriannuel. Monsieur Le Maire précise que les sources situées sur la commune de Vauxrenard fournissent 10 % soit 40 000 m<sup>3</sup>. du volume consommées par les 8 communes du secteur.
- Un recensement des besoins a été effectué auprès des 8 communes adhérentes, et a été chiffré à 2 047 000 € H.T dont un montant de 472 000 € H.T pour VAUXRENARD. Ces propositions de réfection des canalisations seront inscrits au contrat pluriannuel 2007-2010 comme suit :

en 2007 :	Le bourg :	130 000 € H.T
	Forétal, Voluet, Les Combiers :	85 000 € H.T
en 2008 :	Planche Pierre	90 000 € H.T
en 2009 :	Vareilles – Phase I	67 000 € H.T
en 2010 :	Vareilles –Phase II, Le Bourg	100 000 € H.T

### **2) Loi sur l'eau : Courrier du Président du Conseil Général**

Monsieur le Maire lit aux Conseillers un courrier de Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil Général l'informant d'une disposition votée par le Sénat mais supprimée par l'Assemblée Nationale qui prévoyait la possibilité pour les départements, d'instituer un fonds alimenté par une redevance modeste sur les consommations d'eau. Si cette disposition n'est pas intégrée au texte de loi définitif, le Département serait contraint de reconsidérer son aide financière aux communes en matière d'eau.

## **V/ URBANISME – CARTE COMMUNALE**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des Conseillers d'un courrier de Madame Marta PASUT-MOYNE, chargée de mission auprès de la Chambre d'Agriculture proposant d'organiser une réunion de rendu de l'étude du diagnostic agricole au début du mois de septembre ou après les vendanges. Une réunion sera également prévue avec le bureau LATITUDE après les vendanges.

## **VI/ ECOLE**

### **1) COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET SOU DES ECOLES**

Monsieur le Maire donne un compte rendu des assemblées générales des dites associations, présentant un bilan financier excédentaire. Monsieur Jean-Jacques GAY démissionnera de la présidence du restaurant scolaire à la rentrée scolaire, ainsi que Monsieur WEBER de la présidence du sou des écoles. L'association du sou des écoles rencontre des difficultés pour constituer un bureau

### **2) BILAN DU QUESTIONNAIRE SUR LES ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers du résultat du questionnaire envoyé aux parents d'élèves sur le maintien des activités extrascolaires. 95 % des réponses des parents d'élèves sont en

favorable de la reconduction des dites activités. Les deux municipalités négocieront les modalités avec les enseignants à la rentrée.

### **3) PRÉVISION D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES SUR LES LANDES DU BEAUJOLAIS**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'élaboration d'un plan de gestion des landes du Beaujolais par le Département du Rhône et les communes de MARCHAMPT, ODENAS, QUINCIE et LE PERREON. Le plan de gestion des landes du Beaujolais préconise la préservation des espaces ouverts et la restauration d'une partie des landes. 130 hectares sont concernés. Le Département et les communes concernés ont négocié avec les propriétaires pour la remise en état des landes (pâturage des landes par les moutons et les chevaux). Un point de visite a été mis en place notamment pour les scolaires ; et sera intégré dans les projets d'école.

## **VII/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Compte rendu du Conseil Communautaire du 4 Juillet**

Monsieur Le Maire relate les différents sujets évoqués à la réunion du Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 4 Juillet à VAUXRENARD à savoir :

- délégation donnée au Président pour la passation des marchés selon la procédure dite « adaptée », et des avenants à marchés publics,
- syndicat mixte des rivières du Beaujolais- adhésion du syndicat intercommunal d'aménagement de la région de la CHAPELLE DE GUINCHAY,
- programme local pour l'habitat
- programme d'intérêt général (P.I.G) subvention pour les logements insalubres
- réflexion sur le regroupement des moyens de toutes les associations ADMR du canton
- Relais Assistance Maternelles. Accès d'habitants de communes extérieures avec une cotisation majorée de 340 % de la cotisation ordinaire
- voirie : convention de groupement de commande (CHIROUBLES) : prise en charge des travaux de voirie communale et parking dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne propriété SAVOYE (future mairie),
- évolution de la compétence voirie (pour un partage clarifié entre la CCRB et les communes et pour être conforme aux textes législatifs),
- siège communautaire et travaux communaux à Sainte Angèle
- Sources du Beaujolais – Demande de subvention F.R.A.C.E.T (fonds régional d'aide au conseil pour les entreprises touristiques) rénovation de la muséographie – information sur les contrats de maintenance et de location de vélos – fixation de tarifs pour ces locations,
- Espace d'activité des treilles : dossiers de lotissement 2<sup>ème</sup> tranche, vente de bâtiments 1<sup>ère</sup> tranche

Monsieur Le Maire ajoute que l'Etat reparle de l'élection des conseillers des intercommunalités à fiscalité propre au suffrage universel direct en 2007.

## **VIII/ CANICULE : Rappel des procédures**

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers les procédures du plan canicule activé dans le département du Rhône le 1<sup>er</sup> Juin 2006 avec les niveaux d'intervention suivants :

- **Le niveau 1** - veille saisonnière correspondant à une procédure de veille climatique et météorologique, activée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2006
- **Le niveau 2** - mise en garde et actions en cas de prévision ou d'arrivée d'une vague de chaleur. Les Préfets pourront activer les plans blancs, les plans bleus. Les communes feront intervenir des organismes pour contacter les personnes âgées et personnes handicapées vivant à leur domicile.
- **Le niveau 3** - mobilisation maximale quand la chaleur provoque un impact sanitaire important sur une grande partie du territoire ou compliqué d'effets collatéraux (approvisionnement en eau, électricité, chaîne hospitalière saturée)

## **IX / LOI SUR LES ANIMAUX ERRANTS ET DANGEREUX**

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers les dispositions législatives applicables notamment aux propriétaires de certaines catégories de chiens (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) représentant un danger potentiel auprès de la population et des autres animaux ; et constatera tout manquement aux dispositions prévues par la loi notamment pour les chiens non déclarés, non muselés, non tenus en laisse sur la voie publique, l'absence de certificat d'assurance et tout comportement agressif de ces animaux.

## **X / QUESTIONS DIVERSES**

### **1) RECRUTEMENT - REMPLACEMENT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Monsieur Le Maire confirme la prise de fonction de Mme Patricia FARGE au poste de secrétaire de Mairie le Lundi 4 Septembre 2006. Lors de la séance du Conseil Municipal, un pot de départ de Mme Françoise TUPIN ancienne secrétaire sera offert.

Monsieur Le Maire souligne l'efficacité du travail accompli par M. Christophe TAPONAT du service remplacement du Centre de Gestion au mois de Juillet.

### **2) AIDE À LA VITICULTURE BEAUJOLAISE**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'aide du Conseil Général à la viticulture Beaujolaise par la mise en place d'une politique de restructuration foncière du Beaujolais. Des questionnaires seront remis à tous les viticulteurs dans le but de connaître les parcelles destinées à être arrachées. Ceux-ci devront être retournés en Mairie pour le 31 Août 2006.

### **3) ASSAINISSEMENT**

Monsieur Sylvain DORY signale que le bâtiment de l'ancienne poste n'est pas raccordé au réseau d'assainissement.

Monsieur Patrick LE BOURLAY signale que la turbine de la lagune fonctionne mal, malgré les interventions du service maintenance de la S.D.E.I. au mois de Juillet. La société sera à nouveau contactée.

### **4) VOIRIE**

Monsieur Patrick LE BOURLAY porte à la connaissance du Conseil Municipal les réponses faites aux questions de Mme Chantal GUIGNIER et M. Roger NUGUES de « Montgoury ».

Monsieur Le Maire informe les Conseillers de l'entretien avec M. David MEZIAT de CHIROUBLES sur la remise en état du chemin rural bordant sa propriété.

### **5) TOURISME**

Monsieur Jean Luc PROTHET donne un compte rendu du Conseil d'Administration réuni à « La Terrasse » de CHIROUBLES. Il évoque les attermoissements de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu pour la mise en place du site internet. Son intervention a permis de relancer le projet. L'Office de Tourisme et la C.C.R.B pourront intervenir sur le site et le modifier.

La consultation du site de Vauxrenard par les touristes et internautes a baissé. De 20 consultations par jour l'an dernier, il enregistre 10 consultations par jour cette année.

Le sentier Victor est inauguré officiellement.

Il informe le Conseil de la création par Monsieur Jean Luc BAZIN de JULLIE d'une association intercommunale du secteur (JULLIE, JULIENAS, PRUZILLY) pour (un site internet, petites annonces, idée de service). Cette association aux contours non définies est constituée par des personnes majoritairement domiciliées à JULLIE.

## 6) EROSION

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part de sa visite à une journée relative à l'enherbement des rangs de vignes par des mélanges de cultures faune sauvage fleuries en semis d'automne et de printemps. Ces essais de bandes fleuries organisées par la Chambre de l'Agriculture du Rhône en partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Rhône, sont mises en place sur le vignoble du Beaujolais.

Une de ces journées s'est déroulée le mardi 25 Juillet chez M. Christian DUCROUX « Thulon » à LANTIGNIE

## 7) DIVERS

Monsieur Le Maire informe les Conseillers :

- de la réponse faite à M. Jean TOMATIS concernant l'état des routes suite aux travaux effectués par l'Entreprise PETAVIT, réserve d'eau en cas de sinistre etc
- du rapport à la gendarmerie sur les troubles de voisinage « aux Brigands »,
- de l'organisation de la coupe des Elus du Rhône (concours de pétanque) le Samedi 23 Septembre 2006 à SAINT FONTS,
- de la lettre de remerciements de l'UCOL de BEAUJEU pour la remise de bouteilles lors de leur marche « Balade en Beaujolais » le 2 avril 2006,
- de la lettre de remerciements de M. Robert GUILLAUD, Président du Club de la Grappe Beaujolaise pour la subvention de 300 € allouée pour l'organisation de la fête du printemps du 21 juin 2006,
- d'un courrier du Secours Populaire Français sollicitant une subvention pour les victimes civiles du conflit Libanais. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 4 septembre 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 22 heures 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six et le quatre septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 25 août 2006.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER –  
- Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD – Roger GUIGNER

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER

-----

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire invite les Conseillers au pot offert à l'intention de Madame Françoise TUPIN, secrétaire de mairie pendant plusieurs années à la mairie de Vauxrenard, et qui a demandé sa mutation. Monsieur le Maire remercie Françoise TUPIN pour son dévouement, sa ponctualité et lui fait part de sa satisfaction pour le travail qu'elle a réalisé pendant toutes ces années. Des présents lui sont remis à cette occasion.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire, Madame Patricia FARGE, qui sera présente en mairie de Vauxrenard le lundi et le mardi.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### I/ EAUX/ASSAINISSEMENT :

#### 1) FONCTIONNEMENT DE LA LAGUNE :

Monsieur le Maire informe les conseillers des problèmes de fonctionnement de la lagune. En effet, ceux-ci ont été causés par la présence de « lingettes de ménage » qui bloquent l'hélice de la turbine de brassage. Une coûteuse intervention a déjà été réalisée sur le moteur et un nettoyage du fond du bassin va être effectué.

Monsieur le Maire rappelle que « ces lingettes de ménage » doivent **absolument être jetées à la poubelle** et en aucun cas dans le réseau d'égout.

Il conclue en informant les conseillers qu'une note d'information relative à ces problèmes de fonctionnement a été diffusée le 18 août dernier afin d'informer la population et que si ce problème devait perdurer, une enquête sera diligentée par la gendarmerie.

#### 2) COMPTE-RENDU DE L'ANALYSE DE L'EAU :

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers du rapport de visite effectuée par l'agence chargée de tester la station de lagunage de la commune.

Le résultat de la synthèse la visite en date du 16 mai 2006 est : **Très bonne qualité de l'eau épurée.**

## SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la réglementation (loi sur l'eau de 1992) prévoit pour les maires l'obligation de créer un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) chargé d'effectuer le contrôle de ces installations d'assainissement non collectif.

Il présente aux Conseillers le projet transmis par la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu concernant la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs communes qui aura pour objet la passation, la signature et la notification de marchés de travaux, marchés signés par le coordinateur, et communs à l'ensemble des membres du groupement, et ce pour satisfaire leurs besoins propres. Les marchés concernent les travaux, la conduite d'opération en vue de la mise au point de Services Publics d'Assainissement Non Collectifs Communaux et les prestations de services.

La constitution de ce groupement permettrait la réalisation des économies d'échelle et une coordination des entreprises.

Le Conseil Municipal donne un **avis favorable de principe sur ce projet**. Un courrier sera transmis à Monsieur Bernard Beretti, Directeur de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

## II/ BATIMENTS

### 1) RESTAURANT SCOLAIRE

- Proposition pour coordination sécurité :

Monsieur Jean-François Meunier, Architecte, a transmis une proposition concernant la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'aménagement du restaurant scolaire.

Le coût est de 2 600 € HT.

Plusieurs conseillers sont étonnés du délai de transmission de cette proposition compte tenu de l'avancement actuel du chantier. Par principe, un rabais sera demandé à l'architecte.

- Choix du prestataire pour la fourniture du gaz et la mise en place de la cuve :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 25 juillet auprès de trois fournisseurs distincts pour la mise en place d'un réservoir de gaz enterré de 1,1 tonne qui devra permettre le chauffage du futur restaurant scolaire.

- \* 1<sup>ère</sup> réponse : Antargaz      698 € la tonne de gaz livrée
- \* 2<sup>ème</sup> réponse : Butagaz      694 € la tonne de gaz livrée
- \* 3<sup>ème</sup> réponse : Totalgaz      795 € la tonne de gaz livrée

Le Conseil Municipal valide la proposition de Butagaz qui est notre fournisseur actuel. Des courriers seront transmis à ces trois fournisseurs afin de les informer de la suite donnée à leur proposition.

- Evacuation des eaux pluviales :

Monsieur le Maire a défini avec l'entreprise Baudry l'emplacement des collecteurs d'eaux pluviales pour le bâtiment ainsi que la reprise des grilles existantes dans la cour.

- Reprise du mur de soutènement de l'école :

Celle-ci aura lieu en préalable à la réfection de l'enrobé de la cour d'école.

### 2) VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur Jean-Luc Prothet informe les Conseillers que jeudi 31 août, le verrier en charge de la création des vitraux de l'église, Rachid Ben Lahoucine, de l'atelier Ombres-et-Lumières, sise à Colombier-en-Brionnais, est venu rencontrer les Varnaudis. Etaient présentes une vingtaine de personnes, celles du groupe de travail animé par Abel Canard, au rythme d'une réunion hebdomadaire cet été.

Le même jour, Régis Vermorel, ingénieur du Service de l'Architecture des Bâtiments de France, qui suit ce dossier « vitraux », est passé à Vauxrenard. Cela a été l'occasion de rappeler qu'il s'agit avec ce beau projet, exaltant et ambitieux, au-delà de la sauvegarde bien comprise, de « créer du Patrimoine », selon ses mots.

### **III/ URBANISME :**

#### **1) CERTIFICAT D'URBANISME AU NORD DU BOURG :**

Monsieur Roland MEYRIAT, géomètre a déposé une demande de certificat d'urbanisme concernant les propriétés METRAT et COMBE au lieu-dit le Bourg.

Ce certificat porte sur la possibilité de créer un lotissement de 8 lots constructibles sur un tènement de 9 173 m<sup>2</sup>.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône nous informe que ce programme nécessiterait le renforcement du réseau électrique existant. Il attire notre attention sur le fait que la délivrance de l'autorisation d'urbanisme engagerait, de fait, notre municipalité à réaliser les équipements publics électriques nécessaires.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire chiffrer ces travaux par le SYDER.

Par ailleurs, certains conseillers font part de leur inquiétude quant à la construction de huit maisons. Ils ne sont pas contre l'urbanisation mais pensent que cela représente trop de constructions sur un même tènement.

D'autres conseillers pensent qu'il vaut mieux regrouper les constructions plutôt que de voir « fleurir » des constructions éparses dans l'environnement.

**En attente du chiffrage du SYDER, pas d'opposition formelle au projet**

#### **2) EXONERATION TRENTENAIRE SUR DES PROPRIETES BATIES :**

Cette exonération concerne des tènements situés lieu-dit « Bois des Brosses ». La Direction Générale des Impôts demande si ces parcelles ont bien été boisées. Aucun Conseiller ne peut le confirmer. Monsieur le Maire demandera donc la visite d'un agent de la Direction Générale des Impôts afin d'effectuer un contrôle des parcelles sur place.

### **IV/ FORETS :**

#### **1) AUGMENTATION DE L'AIDE DE L'ETAT SUITE A LA VISITE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET :**

Par courrier du 3 août dernier, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt nous a informé que le calcul du montant de l'aide allouée à la commune avait été entaché d'erreurs globalement en notre défaveur. Un avenant a donc été joint afin de nous permettre de percevoir une aide complémentaire d'un montant de 13 265.36 €.

La subvention totale s'élève donc à **31 601.13 €**.

### **V/ RESTRUCTURATION FONCIERE DU BEAUJOLAIS :**



### **3) DIVERS**

Les conseillers prennent connaissance :

- Du bulletin d'information de la Chambre d'Agriculture du Rhône concernant le programme Qualité des Eaux en Beaujolais Viticole, en parallèle au programme Effluents Viticole. Celui-ci nous informe de l'avancement du programme.
- Du bilan des activités pour l'année 2005 d'EDF Gaz de France Distribution Pays de l'Ain-Beaujolais sur le territoire de la commune. Ce document synthétique présente les données :
  1. du patrimoine concédé,
  2. des consommations d'énergie et d'acheminement,
  3. des investissements,
  4. de la qualité et de la sécurité des réseaux.
- De l'opération « Au fil du patrimoine » conduite par le partenariat Région Rhône-Alpes et la Fondation du Patrimoine. Cette opération concerne la restauration du patrimoine bâti public de proximité non protégé et situé sur les chemins de randonnée pédestre. Aucun dossier pour la commune de Vauxrenard.
- Réserves enterrées destinées à la défense incendie : rencontre du maire début août avec le Colonel Escassus, Commandant le Groupement Nord. Il est décidé :
  1. le maintien du centre de Vauxrenard,
  2. la nomination de Monsieur Marc SAVOYE en tant que nouveau chef de centre dès que celui-ci aura suivi les formations obligatoires,
  3. de demander au Commandant Ollier d'assurer une reconnaissance des réserves incendie installées aux hameaux de Montgoury et Faudon.
- Le Conseil Municipal prend acte du courrier de la Sarl Serge Pagant (plomberie – sanitaire – chauffage central) de Fleurie qui nous informe de la passation de son activité à Hervé Monnot.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**lundi 16 octobre 2006, à 20 heures 15.**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six et le seize octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 06 octobre 2006.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Didier CANARD – Isabelle PERRAUD.

Absents : MM. Roger GUIGNER – Sylvain DORY – Bernard GUIGNIER (excusé) – Jean-Yves PERRAUD (excusé) -

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY

-----

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ BATIMENTS :

#### 1) RESTAURANT SCOLAIRE :

A/ Points sur l'avancement des travaux : (situation au 13 octobre 2006)

- Enrobés : les reprises d'enrobés sont terminées.
- Etanchéité : une fuite a été constatée par entaille du PVC sur la terrasse. A réparer avant la mise en place des gravillons à programmer 1 ère quinzaine de novembre.
- Menuiseries extérieures : la pose des menuiseries en aluminium est pratiquement achevée.
- Assurance bâtiment : celle-ci a été contractée auprès de notre compagnie d'assurance chargée des autres bâtiments communaux.
- Date prévisible achèvement des travaux : Noël 2006.

#### B/ Travaux supplémentaires :

- Entreprise JOSEPH (charpente menuiserie couverture) : renfort de la charpente en sous œuvre  
Montant supplémentaire du marché : + 3 563.16 € HT
- Entreprise VEDREINE (plomberie sanitaire chauffage zinguerie) : dépose du matériel existant à la cantine actuelle et repose dans le futur local  
Montant supplémentaire du marché : + 1 480 € HT

Des avenants seront transmis à ces deux entreprises.

### **C/ Installation de la cuve à gaz :**

Trois sociétés ont été consultées pour cette installation. La société Metenier-Butagaz a été retenue. Un rendez-vous aura lieu sur le site prochainement pour la mise en place du réservoir enterré.

### **D/ Coordinateur Sécurité pour la Santé :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 04 septembre dernier, le conseil municipal avait examiné la proposition concernant la mission Sécurité Pour la Santé présentée par Monsieur Meunier, l'architecte chargé du suivi de la construction du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal avait été étonné du délai de transmission de ces documents compte tenu de l'avancement des travaux. Pour cette raison, il avait formulé le souhait d'obtenir une réduction sur le montant du devis.

Un courrier a donc été transmis à Monsieur Meunier le 05 septembre et ce dernier nous a informé le 12 septembre d'un rabais exceptionnel de 200 € HT sur la proposition précédente.

La nouvelle proposition s'élève donc à **2 400 € HT**.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat SPS.

### **E/ Aménagement du restaurant scolaire :**

- **Acquisition matériel d'hygiène :**

Madame Isabelle Perraud recevra avec la secrétaire de mairie la société Languedoc-Chimie pour l'établissement d'un devis chiffré pour la mise en place de différents appareils relatifs à l'hygiène (dévidoirs, essuie-mains ...). Le rendez-vous est fixé au mardi 19 décembre en mairie.

A l'issue de cet entretien, deux autres sociétés seront consultées afin d'établir un comparatif des prix sur la même base de produits.

- **Acquisition du mobilier :**

Une réunion est organisée le lundi 06 novembre pour lister le matériel nécessaire à acquérir pour le futur local du restaurant scolaire.

Seront présentes à cette réunion, les deux personnes travaillant à la cantine et la secrétaire de mairie.

Le budget réservé à ces achats est de 5 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'équiper le futur local de mobilier pouvant recevoir 50 enfants.

## **2) EGLISE :**

### **A/ Avancement du dossier vitraux :**

Des maquettes en verre représentant les vitraux ont été réalisées.

Elles seront exposées à la bibliothèque municipale du 24 octobre au 04 novembre 2006 et ensuite à l'église de Vauxrenard le dimanche 05 novembre lors de la messe.

Une information sera diffusée pour informer les administrés.

L'arrêté de subvention a été délivré par le Département. Le Conseil Général accorde à la commune une subvention de 22 400 € pour une dépense de 33 485.50 € HT.

Un premier acompte de 18 891.42 € pourra être versé à l'atelier Ombres et Lumières chargé des travaux.

### **B/ Vente de la chaudière :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'ancienne chaudière à une entreprise travaillant pour le compte de la commune. Le prix a été fixé à 500 €.

## **3) LOGEMENTS MAIRIE :**

### A/ Location d'appartements :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Monsieur Pascal Babad, employé municipal et de Madame Claudine Leclercq de quitter prochainement l'appartement qu'ils occupent au-dessus de la mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les loyers avant l'entrée des futurs locataires.

	<u>Loyer actuel</u>	<u>charges actuelles</u>	<u>Total</u>
Pascal Babad	287.14 €	53.36 €	340.50 €
• Claudine Leclercq	294.20 €	53.36 €	347.56 €
<b>Propositions</b>	287.14 €	<b>72.86 €</b>	<b>360.00 €</b>
	294.20 €	<b>65.80 €</b>	<b>360.00 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### II/ ASSAINISSEMENT : délibération pour approuver la convention de groupement de commande pour le SPANC

Monsieur le Maire rappelle que pour créer leur service public d'assainissement non collectif, les communes d'Avenas, Les Ardillats, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Villié-Morgon, Vernay et Vauxrenard souhaitent se grouper afin de réaliser des économies d'échelle.

La Communauté de Communes de la Région de Beaujeu n'apparaîtra que comme une « boîte aux lettres » du groupement de commande, la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle d'une des Communes adhérentes, désignée comme coordinateur du groupement, plus des élus des autres communes avec voie consultative.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet de convention établie par la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

Le Conseil Municipal de la commune décide à l'unanimité :

- **De créer** le service public d'assainissement non collectif de la Commune.
- **De créer** le budget annexe norme M49 correspondant (nota : ou le service SPANC de façon séparé dans le budget d'assainissement norme M49 existant, ce budget est abondé par la création d'une redevance et des subventions, cependant, dans un premier temps, un apport du budget principal semble nécessaire. En dépense, il faudrait simplement prévoir un crédit pour la conduite d'opération).
- **D'approuver** la signature d'une convention de groupement de commande conforme à l'article 8 du Code des marchés publics, décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, ceci entre les Communes de Avenas, Les Ardillats, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Villié-Morgon, Vernay et Vauxrenard. Cette convention porte, en premier lieu, sur le marché à passer avec un conducteur d'opération en vue de la mise au point de Services Publics d'Assainissement Non Collectifs communaux et, (par avenant éventuel dans un deuxième temps) il pourrait porter sur les prestations de services relatives au S.P.A.N.C. (sous une forme à déterminer).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'avenant qui portera sur la désignation comme coordinateur du groupement d'une des neuf communes membres et la convention de mutualisation à passer avec la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu pour le préfinancement de certains frais initiaux annexes (publication...).

### **III/ VOIRIE :**

#### **1) FIXATION DE LA DATE DE LA COMMISSION VOIRIE :**

La date du 03 novembre à 8 heures est retenue pour la commission de voirie dont l'ordre du jour est le suivant : *Programme voirie 2007*

#### **2) COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL GENERAL SUR LA VIABILITE HIVERNALE A MONSOLS :**

Monsieur le Maire et Monsieur Le Bourlay ont assisté à la réunion organisée par le Conseil Général sur la viabilité hivernale.

Les services routiers de la Direction Départementale de l'Équipement sont transférés au Département à compter du 01/11/2006. A partir de cette date, celui-ci prend en charge l'entretien des routes départementales. L'organisation de la viabilité hivernale (15 novembre au 15 mars) est présentée aux élus.

#### **3) ENTREE COUR Isabelle PERRAUD :**

Madame Perraud rappelle la difficulté d'accès à l'intérieur de sa cour depuis que la voirie a été refaite.

### **IV/ ECOLE :** vote d'un taux d'indemnités horaires pour les activités extrascolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord des deux enseignements d'Emeringes et de Vauxrenard d'encadrer des activités extrascolaires le soir toutes les deux semaines.

Ces activités porteraient sur les thèmes suivants : activités informatiques, bibliothèque, jeux collectifs.

Les enseignants seraient rémunérés selon le taux suivant : **16.95 €** (professeur des écoles pour un service d'études surveillées).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise en place de ces activités extrascolaires et pour régler les enseignants selon le taux en vigueur.

### **V/ SYDER/URBANISME :**

#### **1) REPRESENTANTS AU SYDER :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance de conseil du 05 novembre 2001, le Conseil Municipal avait décidé de :

- Demander la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région Nord et Beaujolais.
- Demander son adhésion directe au SYDER au cas où celui-là serait effectivement dissous.
- Désigner Messieurs Jean-Luc Prothet et Jean-François Metrat pour représenter la commune au comité du SYDER.

Or, à ce jour, Monsieur Metrat ne fait plus partie du Conseil Municipal. Il propose de demander à Monsieur Roger Guigner, conseiller municipal, absent ce soir d'être le suppléant de Monsieur Jean-Luc Prothet, adjoint et délégué titulaire au SYDER.

Un courrier lui sera adressé et une délibération le nommant sera prise au prochain conseil municipal.

## **2) ALIMENTATION ELECTRIQUE AU LIEU-DIT BOURG :**

Monsieur le Maire rappelle la demande de certificat d'urbanisme concernant les propriétés METRAT et COMBES portant sur la possibilité de créer un lotissement de 8 lots constructibles de 1000 m<sup>2</sup> environ chacun sur le tènement.

Or, le SYDER nous indique que l'alimentation de ce programme nécessitera le renforcement du réseau électrique existant.

Monsieur le Maire précise également que l'autorisation d'urbanisme engagerait, de fait, la municipalité à réaliser les équipements publics électriques nécessaires donc également un engagement financier.

Ce renforcement électrique impliquerait soit l'ajout d'un transformateur supplémentaire (coût : 30 000 à 40 000 € avec 65 % de subvention du SYDER) soit le renforcement du transformateur actuel.

Monsieur Didier Canard et Madame Isabelle Perraud font part de leur désaccord quant à voir se construire huit maisons. Ils souhaiteraient que le nombre soit porté à quatre à contrario de Monsieur Jean-Luc Prothet qui préfère huit maisons regroupées plutôt que « dispersées ».

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet et choisit l'option d'installation d'un transformateur supplémentaire.

## **VI/ RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE : compte rendu de l'analyse de la commission suite aux questionnaires**

Les déclarations d'arrachage ou de projet d'arrachage définitif de vignes ont été rendues par les viticulteurs.

La commission de la Restructuration Foncière du Beaujolais s'est réunie le mardi 10 octobre afin d'examiner les questionnaires.

Bilan : 22 questionnaires ont été rendus pour une superficie d'environ 27 hectares.

## **VII/ COMMUNAUTE DE COMMUNES : compte rendu du Conseil Communautaire du mardi 3 octobre à Vernay**

Messieurs Léos et Prothet ont assisté à la réunion. Monsieur le Maire énumère les points abordés à cette réunion.

## **VIII/ PARADE FESTIVE :**

Cette manifestation a eu lieu le 07 octobre et a été très réussie. 700 personnes environ se sont déplacées et environ 400 verres ont été servis.

Monsieur Prothet fait part aux conseillers de la réussite de ce projet à tout point de vue.

## **IX/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) : TRACTEUR DE LA COMMUNE :**

#### **A – Equipement à changer :**

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe le conseil municipal du mauvais état des pneus avant du tracteur.

Deux devis ont été établis. Celui de Relais Pneus à St Jean d'Ardières est retenu pour un montant de 729.75 euros.

Le remplacement des pneus aura lieu avant l'hiver.

### **B – Assurance :**

Actuellement, le coût de l'assurance chez Groupama s'élève à 295.81 euros. Un devis a été demandé à Axa. Le courtier nous propose une assurance pour 214.62 euros. Accord du conseil.

### **2) RECONSTITUTION FORESTIERE DE PARCELLES DETRUITES PAR LA TEMPETE DE DECEMBRE 1999 : Parcelles forestières n° 6-7-8**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de reconstitution foncière sur 13.50 ha sis sur la parcelle cadastrale n° 101 de la section G aménagée et relevant du régime forestier par arrêté préfectoral du 7 juin 1962.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 17 500 € H.T. (T.V.A. en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement
- **Sollicite** l'octroi d'une aide publique d'un montant de :

Montant des travaux H.T. :  $16\,695\text{ €} \times 80\% = 13\,356\text{ €}$  établi sur la base du ou des barèmes régionaux et du devis estimatif ci-joint

- **S'engage** à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération :
  - autres aides publiques (source de financement et montant)
  - emprunts
  - ressources propres
- **S'engage** à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien des plantations.
- **Désigne** l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce sujet.

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec Monsieur Jobard de l'Office National des Forêts pour une visite sur place.

### **3) CONTRAT DE TRAVAIL DE Madame ROUX , agent d'entretien :**

Le contrat de travail de Madame Roux est reconduit pour six mois. Monsieur le Maire évoque également son remplacement actuel par Madame Simone Guillon suite à une intervention chirurgicale.

### **4- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES :**

L'Académie de Lyon a interrogé les conseils d'école en mars 2006 afin de connaître leur souhait en matière d'organisation du temps scolaire dans les écoles pour les rentrées 2007, 2008 et 2009.

L'Académie de Lyon récapitule dans un tableau les demandes et avis reçus ainsi que les propositions de dérogation. Pour certaines communes dont Vauxrenard l'avis de l'inspecteur n'a pas été encore émis.

Monsieur Léos rappelle que pour la commune, la demande de l'école et de la mairie est : maintien du système actuel soit 4 jours.

### **5- ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution d'un livre qui établit, en s'appuyant sur des travaux de recherche scientifique dont la validité n'est contestée par personne, que le vin rouge ne comporte pas seulement des effets favorables sur la santé en matière de maladies cardiovasculaires mais aussi en ce qui concerne certains cancers, le diabète, la maladie d'Alzheimer et l'ostéoporose. Compte tenu des critiques que l'on adresse continuellement à la consommation d'alcool, l'association ADRRES a souhaité insister sur l'intérêt que ce livre « Les vertus du vin rouge » peut présenter pour les viticulteurs. Son prix s'élève à 30 € plus les frais d'envoi.

#### **6- AIRE DE LOISIRS :**

Monsieur le Maire souhaite relancer le projet d'aire de loisirs sur la commune. La commission sera à réunir prochainement.

#### **7 – TERRAIN DE TENNIS :**

Monsieur le Maire souligne l'état du revêtement qui est bien usagé. L'enrobé est poreux. Un devis serait à envisager afin de connaître le coût de réfection.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**Lundi 27 novembre 2006 à 20 heures 15**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 novembre 2006

L'an deux mil six et le vingt sept novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 17 novembre 2006.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS - Jean-Luc PROTHET – Didier CANARD – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD - MMe Isabelle PERRAUD.

Absents : MM. Sylvain DORY (excusé) – Patrick LE BOURLAY (excusé)

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER

-----

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### **I/ BATIMENTS :**

#### **1) EGLISE :**

##### **A/ Avancement du dossier vitraux :**

Monsieur le Maire a souhaité que Monsieur Abel Canard représentant le groupe de travail travaillant sur le dossier des vitraux avec Monsieur Prothet soit présent ce soir afin de faire un compte-rendu de l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps aux conseillers de revoir les maquettes des vitraux qui sont exposées dans la salle de la bibliothèque.

Dès le retour en salle du conseil, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Prothet. Ce dernier explique que chacun a une vision personnelle d'un idéal pour chacune des baies, et donne des détails sur le déroulement des réflexions. Il constate une satisfaction globale de l'assemblée sur le travail réalisé par Monsieur Rachid ben Lahoucine de l'atelier « Ombres et Lumières ».

Monsieur Prothet donnera donc le feu vert au verrier pour commencer le travail tout en continuant à l'encadrer. Il précise que la réalisation peut être légèrement différente de la maquette compte tenu de l'agrandissement ou d'idées nouvelles au cours de la réalisation mais dans les grandes lignes cela devrait correspondre aux maquettes.

L'achèvement des travaux est prévu au plus tard en mars 2007.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Abel Canard afin d'avoir connaissance des différentes réactions du groupe de travail.

Monsieur Abel Canard explique que le groupe est composé d'une vingtaine de personnes. Les réactions que l'on peut souligner évoquaient deux écueils à éviter : une décoration de type caveaux, et des motifs trop religieux. Certaines personnes s'attendaient à plus de spiritualité sur certaines baies, plus de piété. Monsieur Abel Canard a expliqué la force des messages symboliques. Il donne des explications également sur la façon de travailler de Monsieur Rachid ben Lahoucine et préparera des textes correspondant à chaque vitraux.

En conclusion, au nom du groupe, Monsieur Abel Canard exprime un avis favorable et précise sa satisfaction quant au choix du verrier.

Monsieur le Maire interroge les élus afin d'avoir leurs différentes réactions. Il ressort une satisfaction générale quant au travail réalisé. Les vitraux seront lumineux, les motifs originaux, chacun ayant une vision différente et personnelle des motifs. Il s'agit du travail d'un artiste et celui-ci s'est laissé guider par son imagination et son originalité.

Monsieur le Maire conclue en évoquant lui-même la satisfaction qu'il a du travail réalisé et demande la poursuite des travaux.

## **2) RESTAURANT SCOLAIRE :**

### **A/ Avancement du chantier :**

Le chantier avance bien. Différents lots sont complètement achevés tel que la distribution du chauffage, les carrelages, les cloisons ... Le transfert de l'électroménager de la cuisine actuelle aura lieu pendant les vacances de Noël. Le choix du mobilier est en cours par les cantinières et la secrétaire.

### **B/ Travaux supplémentaires :**

Des travaux supplémentaires sont à intégrer en supplément.  
Le marché de travaux d'origine passe de 168 022 € à 173 534 € à ce jour.

## **3) LOCATION DES APPARTEMENTS :**

Un appartement est disponible et le second le sera début décembre. Une annonce a été passée sur le paru vendu. Pour le moment, deux personnes se sont portées candidates ; un couple de Juliéna et une personne seule de Vauxrenard.

Monsieur le Maire souhaite attendre encore afin de privilégier éventuellement des couples avec des enfants.

## **II/ VOIRIE :**

- **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 3 NOVEMBRE :**

Monsieur Patrick Le Bourlay étant absent cette question est reportée au prochain conseil municipal.

- **PREPARATION DU SERVICE HIVERNAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel pour la saison hivernale est prêt. Les pneus du tracteur ont été changés et la provision de sel a été effectuée.

- **ECHANGE DE TERRAINS AVEC Mme et Mr Daniel FOREST à « Vareille » :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 mai 2005, il avait évoqué la demande de Monsieur Daniel Forest désirant acquérir une partie du chemin accédant à son habitation à « Vareilles ». Les conseillers acceptent cette cession.

Cette transaction implique le coût du géomètre et le coût du notaire. Les frais du géomètre s'élèvent à 717.60 € et seront divisés entre les deux parties soit 358 € 80 chacune.

Les frais de notaire seront supportés également par les deux parties.

## **III/ URBANISME :**

## 1) REFLEXION SUR LES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS GENERALES DE DEVELOPPEMENT ET SUR PRINCIPE D'AMENAGEMENT POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE DU BOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception par le cabinet Latitude des documents suivants :

- Un document d'orientations pour le développement communal : celui-ci repose sur trois grands objectifs prioritaires :
  - assurer un développement résidentiel maîtrisé et respectueux des contraintes et de l'identité de la commune.
  - valoriser la richesse patrimoniale naturelle et bâtie et préserver la qualité paysagère.
  - assurer des conditions de la pérennité de l'activité agricole.
- Un document d'orientation d'aménagement sur le village : celui-ci relate les principes d'aménagement de la zone d'extension du bourg.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des documents aux conseillers. Un exemplaire de ces documents sera transmis à chacun des conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance et une réunion de la commission d'urbanisme aura lieu ensuite afin d'évoquer cette question.

## 2) COMPTE-RENDU DE LA REUNION TECHNIQUE DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du compte rendu de la dernière réunion technique.

Les conclusions sont les suivantes : la commune de Vauxrenard est caractérisée par les points suivants :

- Un nombre important de sièges d'exploitation qui se maintient ;
- Un potentiel agronomique important et valorisé par une AOC ;
- Une qualité très liée à l'AOC, à l'exposition et à l'altitude ;
- Un élevage qui valorise et entretient le secteur de montagne et les fonds de vallées.

## 3) ETUDE DE CERTIFICATS D'URBANISME :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a reçu deux demandes de certificats d'urbanisme qui n'ont pas été transmis au service instructeur de la Direction Départementale de l'Équipement. Il faudra donc prévoir rapidement une réunion d'urbanisme afin d'évoquer ces deux demandes de certificat d'urbanisme qui concernent :

- les parcelles AB 37, 38, 39, 41, 42 et 165 situées lieu-dit Le Bourg pour une surface de 9 173 m<sup>2</sup> concernant les propriétés Métrat et Combe. Cette demande porte sur la possibilité de créer un lotissement de 8 lots constructibles de 1 000 m<sup>2</sup> environ chacun sur le tènement.
- les parcelles AB 956, AK 33, 34 situées lieu-dit Le Bourg pour une surface de 15 000 m<sup>2</sup> concernant la propriété Patissier. Cette demande porte sur la possibilité de créer un lotissement de 10 lots constructibles de 1 500 m<sup>2</sup> environ chacun sur le tènement.

• **ETABLISSEMENT D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES :**

Monsieur le Maire évoque les dispositions de l'article 1529 du Code Général des Impôts qui permettent d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Il propose de délibérer sur ce principe de taxe dès que la carte communale aura été approuvée.

**IV/ SYDER : CONVENTION D'ECHANGE DE DONNES NUMERIQUES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'échange de données informatisées entre le SYDER, le contractant et les prestataires (entreprises, exploitants, ...) de ceux-ci.

Pour chaque commune du contractant adhérente au SYDER ou dont le territoire comporte des ouvrages du syndicat, le contractant fournit au SYDER :

- Les planches cadastrales numérisées
- Le répertoire des voies et lieux-dits

Le SYDER met ensuite ces fichiers à la disposition de ses prestataires. Ces derniers y Reportent en superposition à ce fond de plan et sur une couche d'information spécifique le tracé des réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public ainsi que toutes les installations connexes. Ces données sont fournies au SYDER qui les communique ensuite au contractant.

Le but de cet échange est d'enrichir la base de données du Système d'Informations Géographiques du contractant et de permettre au SYDER de faciliter la gestion de ses réseaux électriques, gaz et éclairage public sur la zone concernée grâce au fond de plan cadastral numérisé approprié.

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

**V/ SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE :**

**1) CONVENTION :**

La convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif est arrivé à échéance le 30 juin 2006, date de fin du contrat d'affermage conclu entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais et la SDEI.

La SDEI propose une nouvelle convention de facturation du fait que la collectivité gère son service d'assainissement collectif en régie. Elle a instauré une redevance d'assainissement, qu'elle doit facturer auprès des assujettis.

Dans le but d'éviter la multiplicité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires, la collectivité a souhaité que les redevances d'assainissement apparaissent conjointement à celles de l'eau potable sur les factures émises par la SDEI, délégataire du service de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais, dont dépend la collectivité. SDEI ayant accepté d'assurer ces prestations, la présente convention a pour objet d'en fixer les modalités techniques, administratives, financières et comptables.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

**2) COMPTE RENDU DE RESULTATS D'ANALYSE DE LA LAGUNE :**

Les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur.

## **VI/ PERSONNEL : REMPLACEMENT DE CHRISTINE TRAVERS**

Dans le cadre d'un contrat C.A.E. (contrat d'accompagnement à l'emploi), Madame Travers terminera sa mission fin décembre.

Madame Dorier, actuellement ATSEM à l'école d'Emeringes assurera également le remplacement de Madame Travers puisqu'elle souhaite effectuer plus d'heures.

Les modalités de recrutement de Madame Dorier seront définies entre les deux communes pour un démarrage à la rentrée de janvier 2007.

## **VII/ EFFLUENTS VINICOLES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES DOSSIERS**

La Chambre d'Agriculture a transmis en mairie la liste des viticulteurs qui n'ont pas déposé de dossier et dont nous n'avons plus de nouvelles. Ces cuvages peuvent soit être désaffectés, soit mis aux normes par leurs propriétaires sans aide financière, soit hors normes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006. La Chambre d'Agriculture sollicite la mairie pour renseigner les tableaux (liste des cuvages sans demande d'aide et liste des cuvages avec demande d'aide) en indiquant les changements que ces cuvages ont pu subir depuis le diagnostic (fermeture, entrée en coopérative, baisse de production ...). Cette mise à jour permettra à la Chambre d'Agriculture d'avoir une vision globale de la destination des effluents vinicoles des cuvages dont l'activité est maintenue et de dresser le bilan de ce programme de mise aux normes.

Pour le tableau de demande d'aide, Monsieur le Maire propose de rayer le Gac Métrat ; celui-ci n'étant plus exploitant.

## **VIII/ COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 07 NOVEMBRE :**

Monsieur le Maire propose d'adresser une copie à tous les conseillers afin qu'ils prennent connaissance du rapport du dernier Conseil Communautaire.

### **2) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2005 :**

Monsieur le Maire tient à disposition des élus le rapport annuel d'activité, exercice 2005 réalisé par la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.

## **IX/ ECOLE :**

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 07 NOVEMBRE :**

L'effectif à la rentrée 2007 de 54 enfants : 14 au cycle III, 19 au cycle II et 21 au cycle I.

D'autres points ont été abordés tels les projets pour cette année scolaire, le règlement, le personnel scolaire ... Les prochains conseils d'école auront lieu le 8 mars et le 7 juin 2007.

### **2) DEMARRAGE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Les trois ateliers auront lieu le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30 chaque jeudi. A Emeringes, aura lieu un atelier informatique avec Marc et un atelier jeux de société avec Franck. A Vauxrenard, un atelier bibliothèque avec Philippe.

Les maires d'Emeringes et de Vauxrenard ont donné un avis favorable à ces activités.

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) LIGNE DE TRESORERIE :**

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie tant que les travaux concernant l'aménagement du restaurant scolaire ne sont pas achevés.

### **2) REPAS DES ANCIENS :**

Celui-ci aura lieu le 10 février 2007.

### **3) PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS : note d'information**

Le Département a effectué la synthèse d'une analyse précise des dynamiques urbaines et des enjeux de préservation de l'agriculture et de l'environnement à l'échelle départementale.

Les résultats soulignent l'importance de ne pas restreindre l'action aux communes où l'avancée de l'urbanisation est flagrante, mais de s'intéresser également aux communes rurales où la dynamique d'urbanisation se caractérise par le mitage de l'espace agricole ou naturel.

### **4) COURRIER DU MAIRE DE ST ROMAIN-au-MONT D'OR (Rhône) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du maire de St Romain proposant aux élus locaux du département du Rhône, de se retrouver **le 9 décembre 2006 à 11 h** devant la mairie.

En effet, Monsieur le Maire évoque la transformation d'un ancien relais de la poste du XVII<sup>ème</sup> siècle par un habitant du village en maison du chaos.

### **5) ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN :**

Vote d'une subvention de 46 €.

### **6) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :**

Demande de l'école : semaine à 4 jours

Demande de la mairie : semaine à 4 jours

Décision de l'Inspection Académique : semaine à **4 jours** pour les rentrées 2007, 2008 et 2009.

### **7) COURRIER DU PERE DE VORGES :**

Venu du cardinal Barbarin le dimanche 14 janvier 2007 à Juliéas.

Transmission du Conseil Pastoral Paroissial.

### **8) CIRCUIT DES CRETES EN BEAUJOLAIS – PARADE FESTIVE :**

Remerciements de Monsieur Frédéric Miguet, Responsable de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu à l'ensemble du Conseil Municipal et à tous les bénévoles de la commune qui se sont impliqués dans la journée du 07 octobre.

### **9) ADMR :**

Monsieur Léos en qualité de Responsable de la Commission Sociale de la Communauté de Communes informe le conseil municipal qu'un projet de fusion entre les associations ADMR Nord Beaujolais et Beaujeu-Régnié est en cours. Or, ce projet de fusion est aujourd'hui très fortement compromis faute de bonnes volontés pour soutenir l'association qui reprendrait la gestion du service sur l'intégralité du canton.

**10) DATE DES SCRUTINS ELECTORAUX 2007 :**

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2007

Elections législatives : 10 juin et 17 juin 2007

**11) VŒUX DE Monsieur Bernard PERRUT, député du Rhône :**

Vœux dans la circonscription selon un calendrier disponible en mairie.

**12) PRESENTATION D'UN DOSSIER SUR LES EOLIENNES :**

Monsieur le Maire évoque les documents transmis par Monsieur Vignal sur l'énergie que peut produire une éolienne pour alimenter une habitation en électricité.

**13) BULLETIN MUNICIPAL :**

Monsieur Prothet évoque le bulletin municipal et sollicite les élus et associations pour des articles à insérer au prochain bulletin.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

**Lundi 18 décembre 2006 à 20 heures 15**

La séance est levée à 23 heures.